

ARAB LEASING CORPORATION

SPA AU CAPITAL SOCIAL DE 6 500 003 664.00 DA



NOTICE D'INFORMATION

EMPRUNT OBLIGATAIRE

Émission d'obligations ordinaires d'un montant de trois milliards de dinars algériens (3 000 000 000 DA).

Coupon annuel fixe : 5,65%

Obligations à Remboursement Fractionné, Amortissables	
04 / 06 / 2026	600 000 000 DA
04 / 06 / 2027	600 000 000 DA
04 / 06 / 2028	600 000 000 DA
04 / 06 / 2029	600 000 000 DA
04 / 06 / 2030	600 000 000 DA

Émission obligataire destinée aux investisseurs professionnels

IOB CHEF DE FILE

CONSEIL FINANCIER



MEMBRES DU SYNDICAT DE PLACEMENT



Visa COSOB N°2025 /01 du 22/01/2025.



Avertissement

La notice d'information est établie par la société émettrice et engage la responsabilité de ses signataires. La COSOB ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération proposée ni sur la qualité de la situation de l'émetteur.

Le visa de la COSOB n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et à ce titre, il doit s'assurer, préalablement à la souscription, de sa bonne compréhension de la nature et des caractéristiques des titres offerts, ainsi que de la maîtrise de son exposition aux risques inhérents auxdits titres.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats dégagés et de la politique de distribution des dividendes suivie par la société émettrice »

Table des matières

INTRODUCTION	4
CHAPITRE I - INFORMATIONS CONCERNANT L'OPÉRATION	5
1.1 Décision et genèse de l'opération	5
1.2 Nombre, valeur nominale, forme et catégorie des titres	5
1.2.1 Nombre, valeur nominale.....	5
1.2.2 Catégorie des titres.....	5
1.2.3 Forme des titres.....	5
1.3 Prix d'émission.....	6
1.4 Produit brut, estimation du produit net de l'émission et emploi du produit net.....	6
1.4.1 Produit brut.....	6
1.4.2 Produit net de l'émission.....	6
1.4.3 Utilisation du produit net de l'émission.....	6
1.5 Charges relatives à l'opération.....	6
1.5.1 Redevances réglementaires.....	6
1.5.2 Rémunérations des prestations de service (fixés par les conventions).....	7
1.6 Modalités et délais de délivrance des titres	7
1.7 Jouissance des titres.....	7
1.8 Date de règlement.....	7
1.9 Taux d'intérêt et taux de rendement pour le souscripteur.....	7
1.10 Période et mode de souscription	7
1.11 Durée vie de l'emprunt.....	9
1.12 Amortissement, remboursement.....	9
1.13 Exigibilité anticipée.....	9
1.14 Régime fiscal	10
1.15 Garantie et sûreté.....	10
1.16 Rang de l'emprunt.....	11
1.17 Maintien de l'emprunt dans son rang	11
1.18 Masse des obligataires	11
1.19 Négociation des titres.....	11
1.20 Établissement assurant le service financier de l'émetteur	11
1.21 But de l'émission	12
1.22 Obligations de l'émetteur.....	12
CHAPITRE II - INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	13
1.1 Renseignements à caractère général.....	13
1.1.1 Dénomination sociale	13
1.1.2 Forme juridique.....	13
1.1.3 Agrément Banque d'Algérie	13
1.1.4 Objet social	13
1.1.5 Adresse du siège social.....	13
1.1.6 Date et lieu de dépôt des statuts.....	14
1.1.7 Numéro d'inscription au Registre de Commerce	14
1.1.8 Lieu de consultation des documents juridiques.....	14
1.1.9 Date de début d'activité.....	14
1.1.10 Exercice social.....	14
1.1.11 Répartition statutaire des bénéfices (extrait des statuts)	14
1.1.12 Assemblées Générales.....	14
1.2 Capital	14
1.2.1 Composition du capital	14
1.2.2 Conditions de modification du capital social	15
1.2.3 Obligations convertibles	15
1.2.4 Évolution du capital.....	15
1.2.5 Répartition du capital.....	16
CHAPITRE III - PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	19
1.1 Présentation d'ALC	19
1.1.1 Historique	19
1.1.2 Organigramme	19
1.1.3 Réglementation	21

1.1.4	Caractéristiques essentielles de l'activité d'ALC	21
1.1.5	Débouchés et place sur le marché	25
1.1.6	Principales installations	27
1.1.7	Effectif et répartition par catégorie socioprofessionnelle.....	28
1.1.8	Investissements.....	29
1.1.9	Système d'information.....	31
1.1.10	Approvisionnements.....	32
1.2	Renseignement sur les filiales et participations : Néant.....	32
1.2.1	Litiges : Néant.....	32
1.2.2	Contrats et engagements importants.....	33
1.3	Facteurs de risques :.....	34
1.3.1	Risque clients	34
1.3.2	Risque concurrentiel	34
1.3.3	Risque de taux.....	35
1.3.4	Risque d'inadéquation Actif - Passif	35
1.3.5	Risque de contrepartie	35
CHAPITRE IV - INFORMATIONS FINANCIERES.....		36
1.1	Référence aux principes comptables inhérents au système comptable et financier.....	36
1.1.1	Les investissements (immobilisations d'exploitation).....	37
1.1.2	Valorisation des investissements	38
1.1.3	Les créances & les dettes.....	38
1.2	Régime fiscal en vigueur.....	39
1.3	Présentation et analyse des états financiers	40
CHAPITRE V- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE.....		61
1.1	Les organes d'Administration et de Direction d'ALC :	61
1.1.1	L'Assemblée Générale.....	61
1.1.2	Le Conseil d'Administration.....	61
1.1.3	La Direction Générale.....	61
1.2	Rémunérations des membres du Conseil d'Administration.....	62
1.3	Noms et prénoms des membres du Conseil d'Administration et des principaux cadres dirigeants.....	62
1.3.1	Membres du Conseil d'Administration.....	62
1.3.2	Cadres Dirigeants	62
1.4	Politique de communication	63
1.5	Contrôle externe de la société :	63
1.5.1	Actuellement, deux (02) commissaires aux comptes audient la société.....	63
CHAPITRE VI – ÉVOLUTION RECENTE ET BUT DE L'EMISION		64
1.1	Évolutions récentes	64
1.2	But de l'émission	66
1.3	ALC et le marché du leasing en Algérie.....	66
1.4	Les orientations	68
1.5	Programme d'investissement.....	68
1.6	Exploitation prévisionnelle	69
CHAPITRE VII – ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DE LA PRESENTE NOTICE D'INFORMATION.....		73
1.1	Signature du Directeur Général de ARAB LEASING CORPORATION	73
1.2	Signature des commissaires aux comptes	73
VISA DE LA COSOB		74
REFERENCES		75

INTRODUCTION

Arab Leasing Corporation (ALC) est la première institution privée de leasing en Algérie, fondée en 2001. Établissement financier spécialisé, ALC s'est distinguée en devenant la première entité à émettre des emprunts obligataires sur le marché algérien.

Pionnière dans l'évolution du cadre réglementaire du leasing, ALC a contribué, à travers ses propositions au sein de l'Association des Banques et Établissements Financiers, à l'adoption de réformes majeures. Son action a favorisé la création de nouvelles sociétés de leasing et l'intégration de cette activité au sein de plusieurs banques nationales et internationales présentes en Algérie.

Soutenue par des actionnaires de renom – Arab Banking Corporation Algeria, CNEP Banque, The Arab Investment Company et la Société Financière Internationale (IFC, Groupe Banque Mondiale) – ALC affiche des résultats solides, marqués par une croissance soutenue et une rentabilité affirmée.

Fidèle à son ambition de devenir un acteur de référence, ALC a défini une nouvelle stratégie centrée sur l'accompagnement durable de ses clients et le renforcement de sa proximité commerciale. Cette stratégie prévoit notamment l'élargissement de son réseau d'agences à l'échelle nationale, afin de démocratiser davantage l'accès au leasing et d'accroître sa notoriété sur le marché.

Dans cette dynamique de croissance, ALC entend renforcer ses capacités financières par le recours à des financements stables et pérennes. Sa solidité financière et la qualité de son management lui permettent d'accéder au marché obligataire avec une signature Investment Grade, consolidant ainsi sa position d'émetteur de confiance.

L'attractivité de ses obligations repose sur plusieurs garanties, tant explicites qu'implicites : des performances historiques reconnues, une situation financière saine et des perspectives de croissance prometteuses.

Enfin, l'élaboration du plan stratégique d'ALC a été accompagnée par un cabinet de conseil international de premier plan, et la certification de ses états financiers est assurée par deux commissaires aux comptes, gages de transparence et de rigueur.

CHAPITRE I- INFORMATIONS CONCERNANT L'OPÉRATION

1.1 Décision et genèse de l'opération

Le recours au marché obligataire s'inscrit dans une le cadre d'une démarche stratégique entérinée par une décision du Conseil d'administration d'ALC, visant à diversifier ses sources de financement pour soutenir son plan de développement.

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 17 avril 2024, a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de cinq milliards de dinars algériens (5 000 000 000 DZD) destiné à financer l'activité de crédit-bail, tout en donnant pouvoir au Conseil d'administration pour la mise en œuvre de cette résolution.

Conformément à cette autorisation, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 4 décembre 2024, a approuvé le lancement de l'emprunt, structuré en deux tranches sur l'exercice 2025 :

- ✓ Une première tranche de trois milliards de dinars (3 000 000 000 DA) ;
- ✓ Une seconde tranche de deux milliards de dinars (2 000 000 000 DA).

La présente notice concerne spécifiquement le premier emprunt.

1.2 Nombre, valeur nominale, forme et catégorie des titres

1.2.1 Nombre, valeur nominale

L'émission porte sur un montant de trois milliards de dinars algériens (3 000 000 000 DA) réparti en trois cent mille (300.000) obligations d'une valeur nominale à l'émission de dix mille dinars algériens (10.000 DA) chacune pour la première année.

Ces obligations sont remboursables par amortissement annuel constant de la valeur nominale, soit deux mille (2.000) DA par obligation par an à partir de la première année jusqu'à la cinquième année.

1.2.2 Catégorie des titres

Les titres émis sont des obligations ordinaires.

1.2.3 Forme des titres

Les obligations sont au porteur et dématérialisées.

Les titres sont inscrits en compte auprès des teneurs de comptes conservateurs habilités par la COSOB. Ils sont admis aux opérations d'Algérie Clearing.

1.3 Prix d'émission

Les obligations sont émises à 100% de la valeur nominale, soit une valeur nominale de 10 000 DA.

Le remboursement du principal se fait pour chaque obligation par amortissement annuel constant de la valeur nominale qui représente :

- ✓ Dix mille (10 000) DA par obligation la première année,
- ✓ Huit mille (8 000) DA la deuxième année,
- ✓ Six mille (6 000) la troisième année,
- ✓ Quatre mille (4 000) DA la quatrième année,
- ✓ Deux mille (2 000) DA la cinquième et dernière année.

1.4 Produit brut, estimation du produit net de l'émission et emploi du produit net

1.4.1 Produit brut

Le produit brut de l'émission obligataire est d'un montant nominal souscrit de trois milliards de dinars algériens (3.000.000.000 DA).

Toutefois, la société se réserve le droit de clôturer l'opération sur la base du montant effectivement levé, même si celui-ci est inférieur à l'objectif initial.

1.4.2 Produit net de l'émission

Obtenu à partir du produit brut, et en déduction de l'ensemble des charges de l'opération, hors intérêts et commissions de garanties, le produit net de l'émission s'élève à **2 974 478 000 DA**.

1.4.3 Utilisation du produit net de l'émission

Le produit net dégagé par l'émission obligataire servira au financement de l'activité de crédit-bail.

1.5 Charges relatives à l'opération

Le montant des charges relatives à cette opération s'élève à **25 522 000** dinars algériens (DA) hors taxes, et se répartit comme suit :

1.5.1 Redevances réglementaires

- ✓ Redevance de la COSOB : **0,075%** du montant brut de l'émission, soit deux millions deux cent cinquante mille dinars algériens (2 250 000 DA) ;

- ✓ Rémunération versée à ALGERIE CLEARING (adhésion, inscription en compte et opérations sur titres) : six cent mille (600 000 DA) ;
- ✓ Rémunération versée à la société de gestion de la bourse des valeurs : frais d'admission, d'inscription initiale et les frais annuel de maintien à la cote, le tout estimé à 3 400 000 dinars algérien (DA) hors taxes.

1.5.2 Rémunérations des prestations de service (fixés par les conventions)

- ✓ Commission de courtage de la banque Chef de file, 0,15% du montant brut levé, soit Quatre millions cinq cent mille de dinars algériens (4 500 000 DA) hors taxes.
- ✓ Commission de placement, 0,25 % du montant brut levé, soit sept millions cinq cent mille de dinars algériens (7 500 000 DA) hors taxes.
- ✓ Honoraires du Cabinet de conseil GRANT THORNTON : sept millions deux cent soixante-douze mille dinars algériens (7 272 000 DA) hors taxes.

1.6 Modalités et délais de délivrance des titres

La date d'inscription en compte au nom du souscripteur des obligations est fixée au 04/06/2025.

1.7 Jouissance des titres

- Les intérêts commencent à courir à partir du **04 Juin 2025**.
- Les intérêts sont payables annuellement le **04 Juin** de chaque année pendant 5 ans.
- En cas de jour non ouvré à la date de paiement des coupons, le règlement interviendra le premier jour ouvré suivant.

1.8 Date de règlement

Les obligations sont intégralement réglées à la souscription.

1.9 Taux d'intérêt et taux de rendement pour le souscripteur

Ces obligations sont émises au taux d'intérêt fixe à hauteur de **5,65%**.

Le taux de rendement réel pour le souscripteur est de **5,65%**

1.10 Période et mode de souscription

- Le placement du titre s'effectue par un syndicat de placement, constitué parmi les IOB agréés par la COSOB et présidé par la CNEP Banque.
- La souscription est destinée aux investisseurs professionnels, qui auront la faculté de

revendre, en tout ou en partie, les obligations souscrites sur le marché secondaire dédié aux investisseurs professionnels.

- La définition des investisseurs professionnels, est précisée dans l'article 61 du **Règlement (COSOB) n° 23-04** du 25 octobre 2023 relatif au règlement général de la bourse des valeurs mobilières.

Aux termes du règlement, les investisseurs professionnels sont répartis en deux catégories :

1. Investisseurs institutionnels :

Sont considérés comme investisseurs institutionnels :

- Les organismes de placement collectif ;
- Les banques et établissements financiers ;
- Les sociétés et mutuelles d'assurances ;
- Le Fonds National d'Investissement (FNI) ;
- Les sociétés de capital investissement ;
- Les caisses de retraite et de sécurité sociale ;
- Tout organisme public habilité par la loi ou ses statuts à prendre des participations dans le capital de sociétés ou à réaliser des opérations de placement en valeurs mobilières.

2. Investisseurs qualifiés :

Sont considérés comme investisseurs qualifiés :

- Les sociétés de gestion de fonds d'investissement ;
- Les sociétés de gestion d'organismes de placement collectif ;
- Les intermédiaires en opérations de bourse (IOB) constitués sous forme de sociétés commerciales ;
- Les sociétés gestionnaires d'actifs ;
- Les conseillers en investissement participatif ;
- Les actionnaires et dirigeants des sociétés dont les titres sont admis sur le marché des investisseurs professionnels ;
- Les sociétés ou groupes de sociétés disposant d'un total du bilan consolidé ou d'un chiffre d'affaires dépassant le seuil fixé par instruction de la commission ;
- Les actionnaires et dirigeants des organismes de placement collectif et des sociétés de gestion, ainsi que les personnes physiques ou morales chargées de leur gestion ;
- Les personnes physiques détenant un portefeuille de valeurs mobilières ou de dépôts d'une valeur totale supérieure à un seuil fixé par instruction de la commission ;
- Toute personne physique ou morale souhaitant être reconnue comme investisseur qualifié, sous réserve de déclarer par écrit auprès de son IOB sa capacité à comprendre et à évaluer les risques associés, et de réussir un test de connaissances et d'adéquation de l'investissement mis en place par son IOB, conformément au modèle approuvé par la commission.
- En cas de demande excédant le montant de l'émission, les souscriptions seront réduites proportionnellement au montant offert.
- Dans le cas où Le montant total des demandes de souscription est inférieur ou

- égal au montant de l'Emprunt à émettre ; tous les souscripteurs seront servis à hauteur de leurs demandes.
- Les souscriptions sont effectuées au prix fixe du pair et portent sur un nombre minimum de mille (1 000) obligations soit dix millions DA (10 000 000 de DA).
- La séance de réception et de dépouillement des demandes des souscriptions sera tenue le **02 Juin 2025**.

1.11 Durée vie de l'emprunt

La durée des obligations est de cinq (5) ans.

Compte tenu de son mode de remboursement par amortissement constant, la durée de vie moyenne (duration) des obligations est 2.79 ans avec un taux d'actualisation supposé égal aux taux du coupon.

1.12 Amortissement, remboursement

Il s'agit d'obligations à remboursement fractionné.

- Leur mode d'amortissement se fera par imputation de la valeur nominale à raison de deux mille (2 000) DA par an et par obligation.
- Le dernier amortissement correspondra à un remboursement définitif de l'obligation à sa valeur nominale.

Ci-dessous le tableau d'amortissement des obligations :

Tableau 1 - Amortissement des obligations

Unité : En KDA

Designation	2025	2026	2027	2028	2029
Principal début de période	3 000 000	2 400 000	1 800 000	1 200 000	600 000
Nombre d'obligations en circulation	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Valeur nominale (En DA par obligation)	10 000	8 000	6 000	4 000	2 000
Remboursement principal (1)	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
Coupon (2)	189 500	135 600	101 700	67 800	33 900
Annuité (1+2)	769 500	735 600	701 700	667 800	633 900

L'émetteur s'interdit durant toute la durée de vie de l'emprunt de procéder à des remboursements par anticipation.

1.13 Exigibilité anticipée

Le Représentant de la masse des obligataires pourra après décision de l'Assemblée

Générale des obligataires, et notification écrite adressée à l'émetteur, dont copie à Algérie Clearing, rendre exigible la totalité des obligations au pair majorée du coupon couru entre la dernière date de paiement d'intérêts et la date de remboursement effective dans les situations suivantes :

- a) En cas de défaut de paiement par l'émetteur à sa date d'exigibilité, du principal et/ou des intérêts dus au titre de toute obligation, s'il n'est pas remédié à ce défaut par l'émetteur dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de cette date d'exigibilité ;
- b) En cas d'inexécution par l'Émetteur de toute autre stipulation relative aux obligations (cf. paragraphe I-22 ci-dessous), s'il n'est pas remédié à cette inexécution dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la réception par l'Émetteur de la notification écrite dudit manquement donnée par le représentant de la masse des obligataires ;
- c) En cas d'un manquement aux obligations d'autres emprunts de l'émetteur, notamment en cas de défaut de paiement d'une ou plusieurs autres dettes de l'émetteur ;
- d) En cas de retrait par les autorités compétentes de l'agrément permettant à l'émetteur d'exercer ses activités ;
- e) En cas de cas de non-maintien par l'émetteur d'un ratio d'endettement inférieur à six (06) fois ses fonds propres, ou de non-respect des ratios prévus par la Banque d'Algérie.

1.14 Régime fiscal

Les produits et les plus-values de cession des obligations émises dans la présente opération sont soumis aux dispositions de la réglementation et de la législation fiscale en vigueur en Algérie.

1.15 Garantie et sûreté

Le présent emprunt obligataire est assorti des garanties suivantes :

- Nantissement des billets à ordre : ALC déposera les billets à ordre pour conservation sur un compte ouvert auprès de ARAB Banking Corporation. Ces billets à ordre seront nantis au profit de la masse des obligataires conformément à une convention de nantissement. ARAB Banking Corporation procédera chaque mois à l'encaissement des billets à ordre, assurant ainsi le contrôle des recettes d'ALC.
- Assurance des biens financés : Tous les biens financés par ALC sont systématiquement assurés tous risques selon les modalités suivantes :
- Souscription par adhésion à la convention globale : Le crédit-preneur adhère au contrat cadre d'assurance signé entre ALC et son partenaire assureur. Ce contrat stipule que tous les risques liés à l'utilisation et à l'exploitation des biens financés sont couverts par une police d'assurance souscrite au nom d'ALC, à laquelle le client adhère moyennant un paiement mensuel ajouté aux loyers. Les remboursements des sinistres sont systématiquement payés par ALC.

- Souscription d'une police d'assurance et subrogation au profit d'ALC : Si le crédit-preneur choisit une compagnie d'assurance différente, il doit souscrire une police d'assurance tous risques et la subroger au nom et au profit d'ALC. Ainsi, tous les remboursements de sinistres sont systématiquement payés à ALC.

Ces garanties assurent une couverture efficace des risques et un contrôle rigoureux des recettes, renforçant la sécurité de l'emprunt obligataire.

1.16 Rang de l'emprunt

Les obligations émises en vertu de la présente notice d'information ont un rang privilégié par rapport aux autres dettes déjà contractées par l'émetteur, à l'exception des dettes privilégiées par la Loi.

1.17 Maintien de l'emprunt dans son rang

ALC s'engage jusqu'à la mise en remboursement de la totalité de l'emprunt, et sans que cet engagement n'affecte en rien sa liberté, à disposer de la propriété de ses biens, à ne constituer au profit d'autres créanciers ou d'obligations, aucune hypothèque sur les biens ou les droits immobiliers qu'elle peut ou pourra posséder, ni aucun nantissement de fonds de commerce, sans en faire bénéficier « Pari-Passu » (toutes les parties seront traitées avec équité) les obligations émises en vertu des présentes.

1.18 Masse des obligataires

Les porteurs d'obligations de cette émission sont réunis de droit dans une masse obligataire conformément à la législation en vigueur.

La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance « CNEP Banque » assurera le rôle de mandataire provisoire de la masse des Obligataires, en attendant la tenue de l'Assemblée Générale des obligataires et la désignation par celle-ci de son mandataire.

Il convient de rappeler que la législation en vigueur prévoit que, « sauf restriction décidée par l'Assemblée Générale des obligataires, les mandataires ont le pouvoir d'accomplir au nom du groupement tous les actes de gestion pour la défense des intérêts communs des obligataires ».

La première Assemblée Générale de la masse des obligataires se tiendra au plus tard soixante (60) jours suivant la date d'émission des titres.

1.19 Négociation des titres

Les titres de créances d'ALC seront cotés sur le marché des investisseurs professionnels, conformément aux dispositions du règlement de la COSOB n°23-04 du 25 Octobre 2023.

1.20 Établissement assurant le service financier de l'émetteur

L'administration des titres en circulation, à savoir le paiement des intérêts et le

remboursement du capital, est assurée par Algérie Clearing via la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance « CNEP Banque ».

1.21 But de l'émission

Cet emprunt est destiné exclusivement au refinancement des opérations de crédit-bail. Le produit de l'émission permettra à ALC de poursuivre la diversification de ses sources de financement et de continuer à améliorer l'adéquation de la maturité de ses ressources avec celle de ses emplois.

1.22 Obligations de l'émetteur

Clause 1 : Rachats d'actions

L'émetteur s'engage à ne pas procéder à des rachats d'actions, qui pourraient empêcher l'émetteur de respecter ses engagements envers les obligataires, notamment les engagements relatifs aux paiements des coupons et au remboursement du principal.

Clause 2 : Information à transmettre au mandataire de la masse des obligataires

L'émetteur s'engage, conformément à la législation actuellement en vigueur, à transmettre ses documents sociaux au représentant de la masse des obligataires dans les mêmes conditions que celles accordées aux actionnaires. Conformément à l'article 715 bis 91 du Code du commerce (Décret législatif 93-08 du 25 avril 1993) : « Les obligataires ainsi que les représentants de la masse ne peuvent s'immiscer dans la gestion des affaires de la société. Cependant, les représentants de la masse des obligataires ont accès aux Assemblées Générales des actionnaires avec voix consultative. Ils ont droit d'obtenir communication des documents sociaux dans les mêmes conditions que les actionnaires ».

Clause 3 : Changement d'activité, fusions-acquisitions

L'Émetteur s'engage à ne pas changer d'activité et à ne pas procéder à :

- (i) La dissolution ou liquidation amiable de l'Émetteur ou à ;
- (ii) La fusion, scission, cessation totale ou partielle de son activité, notamment à la suite d'une cession d'actifs ou d'une titrisation quelconque, affectant de manière significative sa capacité à répondre à ses engagements financiers.

CHAPITRE II- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

1.1 Renseignements à caractère général

1.1.1 Dénomination sociale

L'émetteur a pour dénomination sociale « Arab Leasing Corporation », en abrégé « ALC ».

1.1.2 Forme juridique

ALC est une entreprise privée ayant le statut de société par actions « SPA ».

1.1.3 Agrément Banque d'Algérie

La société est agréée par la Banque d'Algérie par la décision 02-2002 du 20 février 2002 en tant qu'établissement financier de leasing.

1.1.4 Objet social

L'objet de la société consiste, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux sociétés de leasing, à :

- Réalisation des opérations de location d'actif meubles et de biens à usage professionnel pour le compte de ses clients, avec ou sans option d'achat ;
- Réalisation des opérations de location sur des biens immobiliers achetés ou construits pour un usage professionnel, avec ou sans option d'achat ;
- Réalisation des opérations de leasing opérationnel pour les biens mobiliers et immobiliers conformément aux dispositions légales en vigueur ;
- Réalisation à des opérations de lease-back ;
- Participation à des opérations de financement locatif en collaboration avec d'autres sociétés similaires pratiquant les mêmes activités. Dans ce cadre, la société peut diversifier ses activités en créant une ou plusieurs activités parmi celles mentionnées ci-dessus.

1.1.5 Adresse du siège social

Le siège social de la société est sis à Alger, Cité Bois des Cars III, Dély Brahim, 16320, Alger.

1.1.6 Date et lieu de dépôt des statuts

Les statuts constitutifs d'ALC Spa ont été établis par acte notarié en date du 03 octobre 2001 et 04 décembre 2001, enregistré le 25/12/2001 par devant Maître BEN ABID Mohammed Tahar, notaire à Alger Centre.

1.1.7 Numéro d'inscription au Registre de Commerce

ALC est immatriculée au Centre National du Registre de Commerce sous le n° 02B 00 183 68, le 28/01/2002, et a été modifiée le 25/08/2022.

1.1.8 Lieu de consultation des documents juridiques

Les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales (ordinaires et extraordinaires), les comptes sociaux, les rapports du conseil d'administration ainsi que les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social d'ALC.

1.1.9 Date de début d'activité

Les activités d'ALC, rentrant dans le cadre de son objet social, ont débuté le 28 janvier 2002.

1.1.10 Exercice social

L'exercice social d'ALC commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année civile.

1.1.11 Répartition statutaire des bénéfices (extrait des statuts)

La répartition des bénéfices de la société aux actionnaires se fait conformément aux dispositions du Code de Commerce.

1.1.12 Assemblées Générales

La tenue, la convocation et les délibérations des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société se font conformément aux dispositions du Code de Commerce.

1.2 Capital

1.2.1 Composition du capital

Au 31/12/2023 le capital social d'ALC est de six milliards cinq cents millions et trois mille six cent soixante-quatre dinars algériens (6 500 003 664 DA) divisé en quatre cent trente-

six mille et trois cent cinquante-neuf (436 359) actions d'une valeur nominale de quatorze mille huit cent quatre-vingt-seize dinars algériens (14 896 DA) chacune, numérotées de 01 à 436 359, entièrement souscrites et libérées et attribuées avec toutes leurs spécificités de droit de propriété aux actionnaires.

1.2.2 Conditions de modification du capital social

Conformément à l'article 08.01 des statuts d'ALC, le capital peut être augmenté par tous modes et de toutes manières autorisées par la loi.

Sous réserves des dispositions prévues par la loi, l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider de l'augmentation du capital social sur le rapport du Conseil d'Administration contenant les indications requises par la loi.

1.2.3 Obligations convertibles

ALC n'a pas procédé à ce jour à l'émission d'obligations convertibles en actions.

1.2.4 Évolution du capital

Initialement, le capital social d'ALC était de 758 000 000 DA au 03/10/2001. Il a ensuite enregistré une première augmentation le 08/10/2009, atteignant 3 500 023 744 DA, puis une deuxième augmentation de 1 499 848 448 DA le 31/12/2019, faisant passer le capital de 5 000 155 216 DA à 6 500 003 664 DA. Cette augmentation a permis d'atteindre le minimum légal prévu par le règlement de la Banque d'Algérie n° 18/03 du 14/11/2018, à la date du 31/12/2020. Durant la période du 31/12/2020 au 31/12/2023, le capital d'ALC n'a fait l'objet ni d'une réduction ni d'une augmentation sous quelque forme que ce soit.

Refonte partielle de la liste des premiers administrateurs (acte notarié du 14 juillet 2003, par devant Maître Mohammed ATBI, notaire à El Harrach).

Détail de l'évolution du capital social (augmentation du capital social ALC) :

Tableau 2 - Souscription du capital social

Unité : En KDA

Souscription du capital social	
Montant du Capital Social	Date
758 000 000	03/10/2001
3 500 023 744	08/10/2009
5 000 155 216	31/12/2019
6 500 003 664	30/12/2020

1.2.5 Répartition du capital

Au 31/12/2023, le capital d'ALC est détenu par sept (07) actionnaires selon la répartition suivante :

Tableau 3 - Répartition du capital

Unité : En DA

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Montant du capital détenue	% du capital de la société
ABC Algeria	202 286	3 013 252 256	46,36%
CNEP – Banque	133 403	1 987 171 088	30,57%
The Arab Investment Company S.A.A.	79 208	1 179 882 368	18,15%
DIGIMEX	9 198	137 013 408	2,11%
Société Financière internationale	7 154	106 565 984	1,64%
ALGEMATCO	5 109	76 103 664	1,17%
RAHMOUN Smail	1	14 896	0,00%
Total	436 359	6 500 003 664	100,00%

ABC Bank Algeria est l'actionnaire majoritaire d'ALC avec une participation de 46,36%.

Informations sur les actionnaires :

ABC Algeria est une banque filiale du groupe (Arab Banking Corporation B.S.C) créée en 1980 au Bahreïn. Elle est la première banque internationale privée installée en Algérie à la suite de l'obtention de son agrément de banque auprès du Conseil de la Monnaie et du Crédit de la Banque d'Algérie le 24 septembre 1998 :

Tableau 4 - Les actionnaires (ABC)

Actionnaires de la Banque ABC Algérie	Pourcentage (%)
Arab Banking Corporation (BSC)	88,90%
The Arab Investment Company (TAIC)	3,65%
Société Financière Internationale (IFC)	2,03%
Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR)	1,83%
Société de Production des Matériaux de Construction (SPMC)	1,34%
Holdings Mestour	0,92%
Modern Ceramic	0,81%
Consorts OTHMANI	0,36%
Société Traplas Sanitaires d'Algérie	0,17%
TOTAL	100,00%

CNEP-Banque est une banque algérienne créée en 1964, spécialisée dans la collecte de l'épargne des ménages, le financement de l'habitat à travers ses crédits immobiliers aux particuliers et aux promoteurs privés et publics, ainsi que le financement des entreprises intervenant en amont du secteur du bâtiment. Son capital social s'élève à 46 milliards de DA, avec un total bilan de 2 114 milliards de DA et un produit net bancaire (PNB) de 48,42 milliards de DA. La banque CNEP représente 30,57% des actions d'ALC, étant le deuxième actionnaire le plus important après ABC BANK of Algeria.

The Arab Investment Company S.A.A. (TAIC) est une Société par actions panarabe créée en juillet 1974 et détenue par les gouvernements de 17 États arabes avec un capital autorisé de 1 200 millions de dollars américains et un capital libéré de 1 059,76 millions de dollars américains au 31 Octobre 2024.

Son objectif principal, selon les termes stipulés dans son mémorandum d'association, est « d'investir des fonds arabes pour développer les ressources arabes dans différents secteurs économiques en lançant des projets d'investissement dans différents secteurs économiques, sur la base de critères économiques et commerciaux solides, d'une manière qui soutiendrait et développerait l'économie arabe ». La Société bénéficie de toutes les garanties et concessions prévues par les codes des investissements nationaux, panarabes et étrangers dans les pays actionnaires.

Son volume d'investissement durant 2023 a atteint 409 465 000 USD. Son investissement a touché 11 secteurs, 31 projets dans 10 pays arabe différents. Les pays membres du TAIC sont :

Tableau 5 - Société arabe d'investissement participation

No	Name Shareholders	Amount (in USD Thousands)	% Percentage
1	The Kingdom of Saudi Arabia	173 848	16,40%
2	The State of Kuwait	173 848	16,40%
3	The United Arab Emirates (Abu Dhabi)	142 641	13,46%
4	The Republic of Iraq	116 243	10,97%
5	The State of Qatar	90 841	8,57%
6	The Arab Republic of Egypt	77 268	7,29%
7	The State of Libya	75 928	7,16%
8	The Syrian Arab Republic	63 396	5,98%
9	The Republic of Sudan	29 696	2,80%
10	The Kingdom of Bahrain	18 960	1,79%
11	The Republic of Tunisia	18 960	1,79%
12	The Kingdom of Morocco	18 960	1,79%
13	The Sultanate of Oman	16 918	1,60%
14	The Republic of Lebanon	17 875	1,69%
15	The People's Democratic Republic of Algeria	17 875	1,69%
16	The Hashemite Kingdom of Jordan	3 569	0,34%
17	The Republic of Yemen	2 932	0,28%
	Total	1 059 758	100%

Société financière internationale ou IFC « membre du groupe de la Banque Mondiale, International Finance Corporation » est la plus importante institution mondiale d'aide au développement dont les activités concernent exclusivement le secteur privé.

IFC a été créée en 1956, et son capital est détenu par 184 pays membres qui définissent ensemble ses politiques. L'action qu'elle mène dans plus de 100 pays en développement permet aux entreprises et institutions financières des pays émergents de créer des emplois, de produire des recettes fiscales, de renforcer la gouvernance d'entreprise, d'améliorer les résultats sur le plan environnemental et de contribuer au bien-être de leurs communautés.

Ses nouveaux investissements se sont chiffrés à 43,7 milliards de dollars américains pour 2023 en faveur de sociétés privées et d'institutions financières dans des pays en développement, mobilisant ainsi les capacités du secteur privé pour améliorer la vie des populations alors que les économies font face aux répercussions de crises mondiales concomitantes.

CHAPITRE III- PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1 Présentation d'ALC

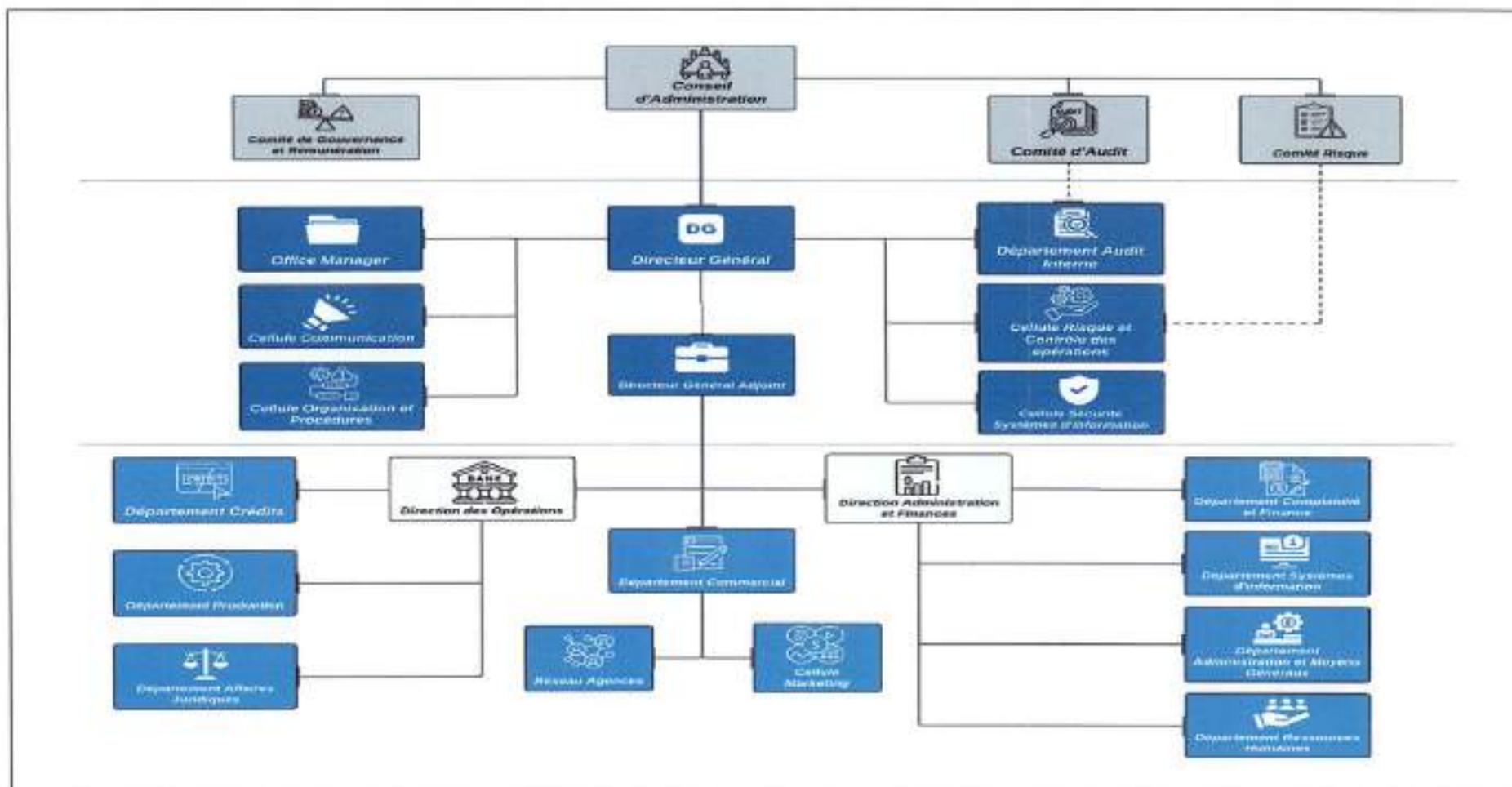
1.1.1 Historique

Arab Leasing Corporation « ALC » Spa a été créée le 04 décembre 2001 à la suite de l'initiative conjointe de plusieurs acteurs majeurs, notamment le Groupe Arab Banking Corporation, la CNEP Banque, The Arab Investment Company, et la Société Financière Internationale (Groupe Banque Mondiale).

L'agrément en tant qu'établissement financier spécialisé a été délivré par le Conseil de la Monnaie et du Crédit (Banque d'Algérie) le 20 février 2002.

Dès ses débuts, ALC a su s'entourer des compétences et expertises nécessaires pour structurer et sécuriser ses procédures de gestion et qualité. Elle a ainsi bénéficié de l'accompagnement du consortium Franco-libanais CSPME à travers Lebanese Leasing Company, ainsi que de l'appui technique de la Société Financière Internationale. ALC a été le premier établissement financier à être certifié par l'Institut Canadien Certificateur Quality Management Institute.

1.1.2 Organigramme



- **Contexte de l'établissement** : ALC étant un établissement financier, les principales activités y sont représentées en départements et segmentées par métiers techniques et métiers de support.
- **Structure de l'organigramme** : L'organigramme général d'ALC illustre une structure fonctionnelle. Il permet de représenter les interactions entre les différentes structures de l'organisation.
- **Rôles et responsabilités** : L'organisation met en avant les activités principales « métier » et les fonctions de « support/ soutien » témoignant de la diversité et de la complémentarité au sein de l'organisation.
- **Comités** : La mise en place de comités est reconnue comme une bonne pratique en matière de gouvernance de l'institution, car elle favorise la séparation des responsabilités et assure une supervision indépendante des différentes composantes de l'organisation.

Les principaux comités mis en place au niveau d'ALC :

- ✓ **Comité d'Audit** ;
- ✓ **Comité des Risques** ;
- ✓ **Comité de Gouvernance et de Rémunération.**

1.1.3 Réglementation

ALC est régie par le cadre juridique suivant :

- Le Code de commerce ;
- L'ordonnance n°96-09 du 10 janvier 1996 relative au Crédit-bail, le règlement Banque d'Algérie 96-06 du 3 juillet 1996 fixant les modalités de constitution des sociétés de crédit-bail et les conditions de leur agrément ;
- La loi 23-09 du 21 juin 2023 portant loi monétaire et bancaire ;
- L'ordonnance n°01-03 du 20 Août 2001 relative au développement de l'investissement ;
- L'ensemble des règlements, notes et instructions de la Banque d'Algérie, loi de finances ;
- Les dispositions des statuts d'ALC.

1.1.4 Caractéristiques essentielles de l'activité d'ALC

Le Leasing est une opération à la fois commerciale et financière au cours de laquelle un établissement financier, appelé crédit bailleur, met à la disposition d'un tiers, crédit-preneur, un bien pour une durée déterminée en contrepartie du paiement périodique d'un loyer. A l'issue de la période de location, le crédit preneur dispose d'une option d'achat du bien.



Figure 1 - Schéma d'une opération de Leasing

Le leasing est un produit particulièrement destiné aux petites et moyennes entreprises (PME/PMI) ainsi qu'aux professions libérales, bien que les grandes entreprises puissent également en bénéficier.

Les petites et moyennes entreprises (PME/PMI) jouent un rôle central dans l'économie algérienne, mais leur accès au crédit bancaire classique est souvent limité. Grâce à leur flexibilité, elle possède un fort potentiel de croissance. Le leasing leur offre une solution de financement adaptée à leurs besoins, en leur permettant d'acquérir des équipements sans mobiliser immédiatement des grandes ressources financières. Pour les grandes entreprises, le leasing présente également des avantages en élargissant leur capacité d'endettement tout en synchronisant les investissements avec le cycle d'activité.

Le leasing est réglementé en Algérie principalement par l'ordonnance n° 96-09 du 10 janvier 1996 relative au crédit-bail (leasing) dans des termes en ligne avec les standards internationaux.

La mise en œuvre du plan de développement comprend au niveau de l'axe « Dynamique Commerciale » un programme d'extension du réseau, d'améliorer l'accessibilité des services et de répondre efficacement aux besoins croissants des clients. Ce programme s'inscrit dans une vision à long terme visant à consolider la position de l'organisation sur le marché tout en soutenant une croissance durable.

ALC dispose d'un réseau de six agences (06) stratégiquement réparties à travers le territoire algérien, couvrant les principales régions du nord, de l'est, de l'ouest et du sud. Cette présence nationale permet à l'ALC d'assurer une proximité optimale avec ses clients, en répondant rapidement et efficacement à leurs besoins spécifiques. Grâce à cette organisation, ALC garantit un service de qualité et une accessibilité accrue sur l'ensemble du pays.

ALC finance généralement du matériel neuf, et acquis auprès de fournisseurs préalablement identifiés et homologués. Cette démarche garantit la qualité et la fiabilité des équipements financés, conformément aux standards de l'institution.

Les équipements financés par ALC sont classés en deux grandes catégories :

- **Équipements standards** : Ces matériels bénéficient d'un marché secondaire actif, ce qui facilite leur revente. Ils comprennent, par exemple :
 - Les matériels de transport roulant (véhicules, camions, etc.),
 - Les équipements de manutention (chariots élévateurs, transpalettes, etc.),
 - Les matériels destinés au secteur du BTP (engins de chantier, outils de construction, etc.).
- **Équipements spécifiques** : Ces matériels se caractérisent par l'absence d'un marché d'occasion actif ou par une décote importante lors de leur revente. Ils incluent, par exemple :
 - Les équipements de production (machines spécialisées, lignes d'assemblage, etc.),
 - Les machines industrielles (outils de fabrication, robots, etc.).

Le tableau ci-dessous présente un aperçu détaillé des produits d'ALC :

Tableau 6 - Les différents produits d'ALC

Produit de Leasing	Description du produit	Exemples
Leasing Transport	Le leasing transport porte sur le financement des produits destinés au transport de personnes et de marchandises, quel que soit le secteur.	Camion, tracteur, semi-remorque, bus, autocar...
Leasing Travaux Publics	Ce type de leasing est dédié au financement des équipements utilisés par les entreprises de travaux publics et de bâtiment.	Chargeuse, pelleuse, bulldozer, pompe à béton...
Leasing Auto	Le leasing auto porte sur le financement des véhicules de tourisme et des utilitaires légers (CU<3,5T).	Voitures, utilitaires légers
Leasing Médical	Le leasing médical concerne le financement de matériel destiné à usage médical, quel que soit le secteur d'activité.	Matériel de radiologie, scanner, IRM, Ambulance...
Leasing Equipment	Le leasing équipement porte sur le financement des équipements de production, tant roulants que non roulants, dans divers secteurs d'activité.	Imprimerie, audiovisuel, industrie de transformation
Leasing Immobilier	Ce produit porte sur le financement des biens immobiliers finis, prêts à être exploités à des fins professionnelles immédiates.	Entrepôt, bureaux, locaux commerciaux

ALC intervient dans plusieurs secteurs, offrant des solutions de leasing adaptées aux besoins spécifiques de chaque activité. Que ce soit pour l'industrie, le transport, ou le domaine de la construction, ALC propose une large gamme de produits. Ces solutions permettent à ses clients d'accéder facilement à des équipements essentiels pour leur activité, tout en optimisant leur gestion financière.

La répartition des encours de production par secteur d'activité est comme suit :

Tableau 7 - Encours d'ALC par secteur d'activité
Unité : En KDA

Secteur d'activité	CRD AU 30/06/2022	CRD AU 30/06/2023	CRD AU 30/06/2024	% CRD 30-06- 2024
Industrie	2 433 549	3 702 404	4 492 776	34,90%
Construction	1 737 040	1 746 602	2 828 435	21,97%
Services	1 349 125	1 819 186	1 921 230	14,92%
Commerce	910 442	1 043 672	1 706 259	13,25%
Transport	964 472	1 000 539	1 311 201	10,19%
Édition, Imprimerie, Reproduction	50 635	135 772	251 716	1,96%
Santé et Action Sociale	170 933	180 546	175 273	1,36%
Agriculture, Chasse, Services Annexes	18 622	32 237	148 143	1,15%
Autres	192 450	211 111	38 611	0,30%
Total général	7 827 268	9 872 070	12 873 644	100,00%

Le tableau ci-dessous met en évidence une croissance constante de l'activité sur la période de 2022 à juin 2024.

Les financements approuvés connaissent une hausse significative, passant de **12 825 000 KDA** en 2022 à **14 849 000 KDA** en 2023. Par ailleurs, l'activité du premier semestre de l'exercice 2024 affiche une croissance significative de l'activité avec **9 629 000 KDA**.

Les encours de crédit (CRD) augmentent proportionnellement, atteignant **12 873 644 KDA** à juin 2024. Cette dynamique est soutenue par une croissance des mises en force sur les exercices 2022 et 2023, cette tendance haussière est maintenue pour le premier semestre de l'exercice 2024 qui affiche **4 044 795 KDA**.

Le nombre de clients actifs augmente régulièrement, passant de **611** en 2022 à **709** à juin 2024 soit un taux de croissance de 16%.

Le nombre de matériels financés par ALC a atteint **17 925** à juin 2024.

Dans l'ensemble, l'activité du leasing témoigne d'une phase de forte expansion, portée par une stratégie de financement efficace et un marché favorable.

Tableau 8 - L'Activité de production d'ALC

Unité : En KDA

Année	2022	2023	Au 30 juin 2024
Nombre de clients	611	655	709
Matériels	15 583	17 320	17 925
Approbation	12 825 000	14 849 000	9 629 000
CRD	9 759 810	12 183 740	13 260 429
Mise en force	5 703 173	7 802 078	4 044 795

1.1.5 Débouchés et place sur le marché

ALC est la première institution de leasing privée en Algérie. En plus d'ALC, d'autres institutions proposent également ce produit sur le marché. Parmi les établissements financiers, on retrouve :

- ✓ Société de Refinancement Hypothécaire (SRH),
- ✓ SOFINANCE,
- ✓ Maghreb Leasing Algérie (MLA),
- ✓ El Djazair Idjar,
- ✓ Ijar Leasing Algérie,
- ✓ Société Nationale de Leasing (SNL).

Concernant les établissements bancaires figurent :

- ✓ Société Générale Algérie,
- ✓ BNP Paribas El Djazair,
- ✓ Housing Bank,
- ✓ Al Baraka Bank,
- ✓ Natixis,
- ✓ Al Salam banque,
- ✓ Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)
- ✓ La Caisse Nationale de l'Épargne et de la Prévoyance (CNEP),
- ✓ Algeria Gulf Bank.

Le marché du leasing en Algérie représente un encours d'environ **189 milliards** de dinars à juin 2024, un secteur en pleine croissance, soutenu par l'essor des PME-PMI. Ces entreprises, confrontées à des contraintes spécifiques, recherchent des solutions financières alternatives autre que des financements bancaires classiques. Selon les données fournies par l'**ABEF (Association des Banques et Établissements Financiers)**, Arab Leasing Corporation SPA (ALC) se positionne comme un acteur clé du marché. Avec une part de marché de **13 %** en termes d'autorisations et **8 %** en termes de mises en force, ALC démontre une solide performance et sa capacité à capter une part significative du marché. Son portefeuille d'encours atteint **13,26 milliards de dinars**, confirmant sa place incontournable dans le paysage du leasing algérien.

Ces chiffres traduisent l'efficacité de la stratégie de développement d'ALC, axée sur la satisfaction des besoins des PME-PMI, notamment à travers des solutions adaptées et des offres compétitives. Le positionnement d'ALC illustre également la confiance de ses clients dans ses produits et services.

En conclusion, Arab Leasing Corporation SPA joue un rôle central dans la dynamique du marché du leasing en Algérie, contribuant activement à son développement tout en renforçant sa position parmi des références du secteur.

1.1.6 Principales installations

Présence géographique d'ALC



Figure 2 - Couverture Géographique des Agences ALC en Algérie

Listing des Agences d'ALC

Tableau 9 - Coordonnées des Agences ALC en Algérie

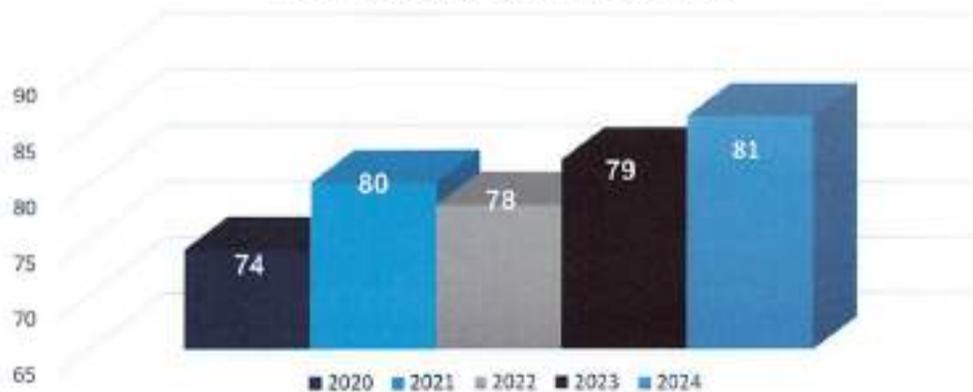
Wilaya	Adresse	M ²	Observation	N° téléphone	Email
Alger – Siège social & Agence Dely Brahim	Bois des Cars III, Dely Brahim 16320 Alger - Algérie	1 550	Location Bâtisse de 1 190 m ² et Villa annexe de 360 m ²	+213 (0) 23 31 89 69 +213 (0) 23 31 86 28	contact@arableasing- dz.com
Rouiba	10 Rue HASSIBA BEN BOUALI, Rouiba, 16013, Alger	272	Location	+213 (0) 555 62 87 03	rouiba@arableasing.dz
Sétif	Rue de l'ALN, Tour des affaires PARK MALL, 8ème étage, Sétif 19000	191	Location	+213 (0) 36 81 42 82 +213 (0) 36 81 40 41	setif@arableasing.dz
Oran	05, Coopérative Mustapha ADNANE (Rondpoint El Morchid) Essadokia, 31013 Oran	185.50	Location	+213 (0) 41 83 83 81 +213 (0) 41 83 81 49	oran@arableasing.dz
Annaba	Route Sidi Brahim N°44 (Hôtel), Annaba	135	Location	+213 (0) 38 44 38 08	annaba@arableasing.dz
Ouargla	Rue Rouabah Abderrahmane - Ouargla	120	Location	+213 (0) 29 70 55 00 +213 (0) 29 76 49 50	ouargla@arableasing.dz

1.1.7 Effectif et répartition par catégorie socioprofessionnelle

Tableau 10 - Évolution des effectifs

Années	2020	2021	2022	2023	Oct-24
Effectif	74	80	78	83	81

Evolution de l'effectif d'ALC



La répartition des effectifs de la société par catégorie socio professionnelle en 2024 est comme suit :

Tableau 11 - Répartition des effectifs

Désignation	Nombres	Pourcentage
Cadres supérieurs	71	88%
Agents de maîtrise	9	11%
Agents d'exécution	1	1%
TOTAL	81	100%

Les cadres supérieurs sont majoritaires, représentant près de 90% des effectifs d'ALC pour le premier semestre de 2024.

Étant un levier majeur de son succès, ALC place l'humain au cœur de ses priorités en mettant en place, chaque année, des actions en faveur du développement de son capital humain à travers une stratégie orientée sur trois principaux axes :

- **La formation** : les actions de formation permettant le développement de la performance collective et individuelle, à travers un plan de formation annuel couvrant les quatre grands

domaines d'activité, à savoir, le Commercial, les Opérations, l'Administration et Finance, ainsi que les métiers de Contrôle, Risque et Sécurité. Des actions adaptées, aussi bien aux objectifs stratégiques d'ALC qu'aux attentes de ses collaborateurs ;

- **La performance individuelle** : l'appréciation annuelle de la performance individuelle des collaborateurs, basée sur des critères qualitatifs et quantitatifs objectifs liés aux résultats concrets, visant à encourager l'amélioration continue et la reconnaissance des efforts fournis ;
- **Team Building** : l'organisation de team building pour entretenir le bien-être au travail, renforcer la cohésion d'équipe et la communication interne.

1.1.8 Investissements

Il est important de distinguer les deux types d'investissement :

- Les investissements en immobilisations de crédit-bail correspondent aux mises en forces de la société.

Tableau 12 : les investissements d'ALC

Unité : En KDA

Années	2020	2021	2022	2023	Juin – 24
Investissements en crédit-bail	3 207 000	3 706 000	5 703 000	7 802 078	4 044 795

- Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles comprennent les équipements, d'installations et des logiciels nécessaires à l'exploitation de la société.

Unité : En KDA

Années	2020	2021	2022	2023	Juin – 24
Investissements corporels et incorporels	494 764	495 181	484 982	484 111	469 371

Les investissements en immobilisations de crédit-bail reflètent les mises en force effectuées par la société. Quant aux immobilisations corporelles et incorporelles, elles concernent les acquisitions pour les besoins propres de la société notamment : les véhicules, les équipements, les installations ainsi que les logiciels et matériel informatique indispensables à l'exploitation d'ALC spa.

La répartition des investissements en crédit-bail, par région et par wilaya, est la suivante:

Tableau 13 - Les investissements en crédit-bail d'ALC par région et wilaya

Unité : En KDA

Région	Wilaya	2022	2023	Juin-24
Centre	ALGER	2 692 279	2 421 101	805 282
	BOUMERDES	451 341	389 232	371 310
	BLIDA	120 530	499 787	170 852
	TIZI.OUZOU	3 319	197 608	193 399
	BOUIRA	82 491	61 800	12 600
	TIPAZA	23 531	206 704	0
	MEDEA	15 047	40 000	0
Total Centre		3 388 538	3 816 231	1 553 444
Est	BEJAIA	51 966	24 494	138 954
	TEBESSA	60 308	84 703	31 749
	BATNA	75 232	14 710	44 960
	SETIF	367 752	187 156	465 507
	GUELMA	4 900	0	16 500
	B.B.ARRERIDJ	75 118	112 991	0
	CONSTANTINE	89 214	3 649	10 419
	KHENCHELA	0	16 100	0
	AL TARF	5 050	111 154	0
	MILA	5 800	43 512	26 682
	M'SILA	108 717	737 974	51 346
	ANNABA	71 282	397 579	65 257
	SKIKDA	13 340	44 621	33 109
OUM ELBOUAGHI	9 391	0	0	
TISSEMSILT	0	46 267	0	
Total Est		938 070	1 824 908	884 493
Ouest	ORAN	794 174	766 427	786 422
	TIARET	3 680	229 783	434 352
	RELIZANE	8 383	0	125 633
	SIDI BEL ABBES	215 897	160 460	0
	MASCARA	16 680	0	0
	AIN DEFLA	3 850	0	0
	CHLEF	0	13 014	5 933
	TLEMCEM	31 006	251 420	20 521
	MOSTAGANEM	0	16 660	0
AIN TEMOUCHENT	0	138 782	0	
Total Ouest		1 073 670	1 576 546	1 372 861
Sud	GHARDAIA	108 919	338 125	37 809
	EL OUED	0	33 002	0
	LAGHOUAT	0	21 886	0
	ADRAR	0	27 102	0
	BÉCHAR	22 343	2 818	0
	EL BAYADH	0	11 781	0
	DJELFA	37 877	0	0
OUARGLA	133 755	149 679	196 188	
Total Sud		302 894	584 393	233 997
TOTAL		5 702 173	7 802 678	1 944 735

Tableau 14 - Les investissements d'immobilisation corporels et incorporels d'ALC par région et Agence

Unité : En KDA

Région	Agence	2022	2023	Juln-24
Centre	Alger	377 801	378 575	372 997
	Rouïba	2 945	4 998	9 539
Total Centre		380 746	383 573	382 536
Est	Sétif	13 374	10 680	10 355
	Annaba	20 276	15 569	15 095
Total Est		33 650	26 249	25 450
Ouest	Oran	70 586	59 299	46 851
Total Ouest		70 586	59 299	46 851
Sud	Ouargla	-	14 991	14 534
Total Sud		-	14 991	14 534
TOTAL		484 962	484 111	469 371

1.1.9 Système d'information

Le système d'information d'Arab Leasing Corporation Spa englobe l'infrastructure informatique ainsi qu'un ensemble de logiciels et applications dédiés à la gestion quotidienne, au suivi des opérations courantes et à la production des reportings internes et externes. Il est structuré autour d'un logiciel métier spécialisé dans le leasing et d'autres logiciels indispensables au fonctionnement d'ALC. Les principales applications utilisées par ALC incluent :

- **Système Leasing CASSIOPAE** : Une solution intégrée pour la gestion complète de l'activité de crédit-bail, couvrant l'ensemble du cycle de vie des contrats, depuis la soumission de la demande de financement jusqu'à la cession du matériel, en incluant également le suivi des impayés.
- **Microsoft Dynamics Navision** : Interface utilisateur intuitive et adaptée aux PME-PMI pour la gestion administrative et financière.
- **Sage FRP 1000** : ERP centralisant les processus comptables et financiers, avec automatisation des tâches et conformité réglementaire.
- **CREM-BEF** : Système de reporting à la Banque d'Algérie, permettant de réaliser les déclarations réglementaires à la centrale des risques et ménages.
- **Blackliste** : Système de filtrage des entités blacklistées, conforme aux exigences des lois algériennes.
- **G-rec** : Système de gestion des recommandations d'audit, avec suivi centralisé des actions correctives et renforcement de la conformité et de la gouvernance.
- **Sage Intranet RH** : Portail permettant la gestion digitalisée des congés et des demandes RH, optimisant les processus administratifs.
- **Sage Paie** : Solution de gestion de la paie, avec calcul automatique des bulletins de paie, gestion des congés.
- **SAP Business One** : Solution de gestion commerciale, permettant le suivi des opportunités avec une interface intuitive.

- **ManageEngine** : Solution IT complète pour la supervision des systèmes, la gestion des terminaux, la sécurité et l'analyse des performances.
- **Zabbix** : Outil open-source de surveillance en temps réel des réseaux et serveurs, avec alertes instantanées et optimisation des infrastructures.
- **Inventway** : Outil de gestion des stocks, permettant un suivi en temps réel, l'optimisation des approvisionnements et la gestion multi-entrepôts.

ALC dispose également d'une Cellule de Sécurité des Systèmes d'Information (CSSI), dont le plan d'actions vise à renforcer la sécurité de l'information et la continuité d'activité en identifiant et en maîtrisant les risques liés aux métiers et à la conformité.

L'objectif principal de la CSSI est d'assurer la protection des données et des systèmes tout en garantissant la stabilité opérationnelle d'ALC.

Parmi les missions de la CSSI figurent :

- L'élaboration et la mise à jour régulière des documents de sécurité,
- La cartographie des risques,
- La participation à la mise en place du plan de continuité d'activité,
- Le développement d'un programme complet de sensibilisation et de formation,
- La réalisation d'audits et d'investigations réguliers,
- La veille technologique et juridique constante,
- La définition et la mise en œuvre de normes, de standards et de règles de sécurité adaptés aux besoins de l'entreprise.

1.1.10 Approvisionnements

ALC applique une procédure stricte d'identification et d'homologation des fournisseurs, basée sur une évaluation de leur expertise, de la qualité de leurs équipements et de leur fiabilité. Cette démarche garantit des partenariats solides et assure à la clientèle des solutions de location conformes aux standards élevés d'ALC Spa.

1.2 Renseignement sur les filiales et participations : Néant

1.2.1 Litiges : Néant

ALC n'est pas impliqué dans des litiges, arbitrage ou événements exceptionnels susceptibles d'avoir eu ou ayant eu récemment, une incidence significative sur sa situation financière, ses résultats, son activité ou son patrimoine.

1.2.2 Contrats et engagements importants

Conformément à sa politique générale, ALC Spa s'assure de maintenir une large diversification de son risque de contrepartie. À la date du 30 juin 2024 :

Les dix (10) crédits-preneurs les plus importants, Il s'agit de :

Tableau 15 - Top 10 crédits-preneurs les plus importants

Unité : En KDA

Groupe	CRD au 30/06/2024	CRD/FP	CRD/CRD Global
Entité 1	-	-	-
Entité 2	749 999	10,56%	5,66%
Entité 3	-	-	-
Entité 4	-	-	-
Total Groupe 1	749 999	10,56%	5,66%
Entité 5	223	0,00%	0,00%
Entité 6	524 408	7,39%	3,95%
Total Groupe 2	524 630	7,39%	3,96%
Entité 7	-	-	-
Entité 8	252 430	3,55%	1,90%
Entité 9	231 362	3,26%	1,74%
Entité 10	-	-	-
Total Groupe 3	483 792	6,81%	3,65%
Entité 11	309 284	4,36%	2,33%
Entité 12	167 257	2,36%	1,26%
Total Groupe 4	476 541	6,71%	3,59%
Entité 13	397 555	5,60%	3,00%
Entité 14	24 642	0,35%	0,19%
Total Groupe 5	422 197	5,95%	3,18%
Entité 15	407 259	5,74%	3,07%
Entité 16	-	-	-
Total Groupe 6	407 259	5,74%	3,07%
Entité 17	1 273	0,02%	0,01%
Entité 18	31 755	0,45%	0,24%
Entité 19	8 510	0,12%	0,06%
Entité 20	0	0,00%	0,00%
Entité 21	99 744	1,40%	0,75%
Entité 22	-	0,00%	0,00%
Entité 23	6 865	0,10%	0,05%
Entité 24	175 896	2,48%	1,33%
Entité 25	16 226	0,23%	0,12%
Total Groupe 7	340 268	4,79%	2,57%
Entité 26	289 022	4,07%	2,18%
Entité 27	-	0,00%	0,00%
Total Groupe 8	289 022	4,07%	2,18%
Entité 28	-	0,00%	0,00%
Entité 29	-	0,00%	0,00%
Entité 30	302 798	4,26%	2,28%

Total Groupe 9	302 798	4,26%	2,28%
Entité 31	69 467	0,98%	0,52%
Entité 32	1 776	0,03%	0,01%
Entité 33	125 798	1,77%	0,95%
Entité 34	43 989	0,62%	0,33%
Entité 35	13 708	0,19%	0,10%
Entité 36	32 535	0,46%	0,25%
Total Groupe 10	287 273	4,05%	2,17%

Dans le cadre du financement de ses opérations de leasing, ALC a bénéficié des financements suivants :

Unité : En KDA

Tableau 16 - Les financements obtenus par ALC

Banque	Montant Financement	Année mise en place	Année fin	Encours au 30 juin 2024
ABC	1 500 000	2023	2028	1 200 000
CNEP	800 000	2022	2027	710 507
CNEP	1 000 000	2023	2028	900 000
BDL	2 000 000	2023	2028	1 772 609
CPA	1 000 000	2024	2029	1 000 000
BADR	500 000	2024	2028	500 000

1.3 Facteurs de risques :

1.3.1 Risque clients

Le risque client réside essentiellement dans la défaillance de celui-ci donc sur le non-paiement des loyers dus. Pour atténuer ce risque, ALC privilégie les segments de clients les moins risqués, s'assure de la solvabilité des entreprises recourant à ses services et sélectionne avec soin les secteurs d'activité éligibles.

1.3.2 Risque concurrentiel

Le marché du leasing devra connaître un essor important avec l'entrée de nouveaux opérateurs sur le marché algérien, ce qui intensifiera la concurrence et entraînera un resserrement des marges bénéficiaires.

Les plans à moyen terme d'ALC envisagent des actions permettant de maintenir la position d'ALC comme acteur important sur le marché algérien du leasing.

1.3.3 Risque de taux

Le risque de taux est maîtrisé en raison d'une gestion prudente et optimisée des taux d'emprunt et des financements en leasing. Les ressources d'ALC sont à taux fixes et les emplois sont à taux fixe, avec des maturités inférieures à celles des ressources. Malgré les révisions successives à la baisse des taux par le régulateur en matière de leasing, la gestion efficace de ces taux contribue à minimiser ce risque.

1.3.4 Risque d'inadéquation Actif - Passif

Les sociétés de financement, en raison de la nature de leur activité, doivent adosser leurs emplois à des ressources ayant des caractéristiques similaires en termes de durée.

ALC répond à cette exigence en procédant à la diversification de ses sources de financement par les emprunts obligataires et les concours bancaires.

1.3.5 Risque de contrepartie

C'est le risque de défaillance du crédit-preneur. Ce risque est apprécié de la même manière que celui encouru sur un crédit bancaire classique, en examinant la situation financière, la rentabilité de l'investissement (loyers/revenus dégagés) et le secteur d'activité.

Compte tenu de la spécificité du crédit-bail, où le bien demeure la propriété d'ALC jusqu'au terme du contrat, ladite appréciation tient également compte du risque matériel (dévalorisation ou obsolescence rapide du bien, difficultés de récupération, de revente sur le marché, ...etc.) ainsi que du risque fournisseur (maintenance et qualité du matériel fourni).

CHAPITRE IV- INFORMATIONS FINANCIERES

Les informations comptables et financières d'ALC sont extraites des états financiers vérifiés et certifiés par les commissaires aux comptes de la société. Cette partie reprend une analyse des principaux comptes de résultats et des bilans.

1.1 Référence aux principes comptables inhérents au système comptable et financier

Les états financiers d'ALC (bilan, hors bilan, comptes de résultats, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres et les annexes) arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux textes législatifs et réglementaires suivants :

- La loi 07-11 du 25 novembre 2007 portant Système Comptable Financier ;
- Le décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008 portant application des dispositions de la loi portant sur le Système Comptable Financier ;
- Le règlement 09-04 du 23 juillet 2009 portant plan de comptes bancaires et des règles comptables applicables aux Banques et Établissements Financiers ;
- Le règlement 09-05 du 18 octobre 2009 de la Banque d'Algérie relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et établissements financiers ;
- L'instruction n°02 du 29 octobre 2009 portant première application du système comptable financier ;
- La note méthodologique du 19 octobre 2010 portant première application du système comptable financier ;
- La note méthodologique du 28 décembre 2010 portant première application du SCF liée aux immobilisations incorporelles ;
- La note méthodologique du 28 décembre 2010 portant première application du SCF liée aux stocks ;
- La note méthodologique portant première application du SCF liée aux avantages aux personnels, du mois d'avril 2011 ;
- La note méthodologique portant première application du SCF liée aux immobilisations corporelles, du mois d'avril 2011 ;
- La note méthodologique portant première application du SCF liée aux charges et produits ;
- La note méthodologique portant première application du SCF liée aux actifs financiers.

Les états financiers d'ALC sont établis conformément à l'ensemble des points suscités et en vigueur en Algérie. Les principales options comptables retenues sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité propre à chaque catégorie d'actifs. Ces plans d'amortissement ont pour effet de répartir le coût des immobilisations sur leur durée réelle d'utilisation. Cette

méthode permet ainsi de faire ressortir dans les charges d'exploitation une dotation économiquement justifiée.

- Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation. Cette option traduit la volonté de la société d'allouer à chaque exercice une quote-part du coût historique des immobilisations incorporelles correspondant à leur consommation effective.

- Les créances sont dépréciées en fonction du risque de non-recouvrement apprécié au cas par cas. Cette approche critique permet de constater des provisions pour créances douteuses en adéquation avec le risque financier réel, et ainsi de donner une image fidèle du poste clients.

- Les provisions pour risques et charges sont constituées de manière raisonnable et prudente pour faire face à des sorties de ressources probables. Cette démarche prudente vise à éviter la prise en compte de profits virtuels.

L'ensemble de ces options comptables contribue à offrir une image fidèle et précise de la situation financière et des performances d'ALC. La volonté de refléter la réalité économique est au cœur des décisions prises.

1.1.1 Les investissements (Immobilisations d'exploitation)

Les taux d'amortissements appliqués par ALC sont les suivants :

Tableau 17 - Répartition des taux d'amortissement d'ALC

Libellé	Taux
Matériels de bureau	20%
Mobiliers de bureau	10%
Matériels roulants	20%
Matériels et outillage	20%
Matériels informatique	20%
Agencement et aménagement	10%
Mobiliers et équipements sociaux	10%
Logiciels informatique	10%

1.1.2 Valorisation des investissements

Acquisition locale : L'investissement acquis localement est enregistré au montant hors taxe figurant sur la facture fournisseur.

Acquisition importée : L'investissement importé est enregistré suivant une fiche d'investissement détaillant le montant transféré et tous les frais d'approche (douane, transit, autres...).

1.1.3 Les créances & les dettes

Créances sur les institutions financières : Ce poste regroupe les soldes des comptes courants d'ALC auprès de différentes agences bancaires.

Comptes et emprunts à terme : Ce poste présente le montant de l'endettement d'ALC auprès des institutions bancaires.

Opérations client crédit-bail : Ce poste regroupe les créances sur les clients (loyers facturés en cours de règlement).

Avances sur opérations de crédit-bail : ce poste regroupe les avances accordées aux fournisseurs de matériel financé acquis localement.

Dépenses en attente d'imputation : ce poste loge tous les frais engagés pour l'acquisition du matériel crédit-bail importé, il est soldé à l'établissement de la fiche d'investissement.

Autres débiteurs divers : ce poste regroupe les provisions prélevées par la banque pour les ouvertures de lettre de crédit pour le compte des clients d'ALC.

Recettes en attente d'imputation : Ce poste enregistre essentiellement les premiers loyers payés par les clients au lancement du bon de commande avant la facturation.

Charges constatées d'avance : les charges payées durant l'exercice N, pour le compte de l'exercice N+1, et ce sont principalement les assurances crédit-bail.

Les loyers : sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement ou trimestriellement d'avance. A la fin de l'exercice, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts de retard : sont facturés et comptabilisés périodiquement. Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement du matériel sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

1.2 Régime fiscal en vigueur

Les sociétés de leasing sont soumises au droit commun en ce qui concerne le taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés.

Pour les besoins du calcul de l'assiette imposable au titre de cet impôt, les sociétés de leasing sont autorisées à déduire les amortissements financiers, c'est-à-dire la part de principal incluse dans la facturation des loyers, en lieu et place des amortissements techniques calculés sur la base de la durée de vie des équipements admise par la réglementation fiscale.

L'autre particularité du régime fiscal des sociétés de leasing est qu'elles n'avancent pas la TVA lors de l'acquisition des équipements qu'elles destinent à des opérations de leasing, et n'ont que l'obligation de reverser au Trésor la TVA qu'elles collectent lors de la facturation de leurs loyers.

Les sociétés de leasing étaient assujetties à la taxe sur l'activité professionnelle « TAP » sur le montant de leur marge, et non pas sur le montant des loyers facturés. À la suite de la publication de la Circulaire N°09/MF/DGI/LF2024 en date du 12 Février 2024, la suppression de la « TAP » a été mise en œuvre par l'abrogation des articles 217 à 231 et 357 à 364 du Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées (CIDTA), conformément aux dispositions des articles 14 et 24 de la Loi de Finances pour 2024.

Enfin, le législateur a exempté des droits d'enregistrement l'acquisition des biens immobiliers destinés à faire l'objet d'un contrat de leasing.

L'ensemble de ces mesures fiscales procède de la volonté du législateur d'aligner le régime fiscal du leasing sur celui des autres formes de financement.

Tableau 18 - Résultat ALC

Unité : En KDA

Années	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Résultat avant impôt	752 400	754 212	738 087	707 954
IBS (25%)	(198 131)	(197 818)	(193 647)	(186 679)
Résultat net	554 269	556 394	544 441	521 275

Résultat avant impôt : (résultat relativement stable).

Cela indique que même face à des conditions économiques fluctuantes, la société continue de générer des bénéfices.

Impôt sur les bénéfices (IBS) : L'IBS est calculé à un taux de 26 % sur le résultat fiscal avant impôt.

Résultat net : Le résultat net est la partie du résultat comptable déduction faite de l'IBS.

En 2022, le résultat net a légèrement diminué pour s'établir à 544 441 KDA. En 2023 le résultat net était de 521 275 KDA.

Ces chiffres indiquent une performance financière globalement positive sur la période, marquée par une stabilité des bénéfices malgré les légères baisses enregistrées en 2022 et 2023. Ceci revient à la demande liée à l'activité de leasing, à la clientèle et à l'offre proposée par ALC.

1.3 Présentation et analyse des états financiers

Tableau 19 - Bilan d'ALC (Actif)

Unité : En KDA

ACTIF	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Centre des Chèques Postaux	9 070	1 237	1 862	2 051
Prêts et créances sur les institutions financières	1 280 895	814 807	338 331	863 275
Prêts et créances sur la clientèle	8 863 570	8 211 513	9 804 873	12 317 684
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	300 000	-	-
Impôts courants – Actif	48 411	3 158	1 661	2 080
Impôts différés – Actif	14 224	18 490	17 191	18 814
Autres actifs	62 868	53 955	68 692	187 733
Comptes de régularisation	18 095	35 576	32 399	25 858
Immobilisations corporelles	430 760	433 921	445 112	430 335
Immobilisations incorporelles	64 004	61 260	39 870	53 776
Écart d'acquisition	-	-	-	-
Total de l'actif	10 591 896	9 933 917	10 749 992	13 891 606

• Caisse, banque centrale, trésor public, centre des chèques postaux

Ce poste reflète les avoirs en caisse détenus auprès de la Banque d'Algérie et auprès des chèques postaux. En 2023, ces montants ont enregistré une augmentation de 10 % par rapport à 2022, atteignant **2 051 KDA** en décembre 2023 contre **1 862 KDA** à la même période en 2022.

• Prêts et créances sur les institutions financières

Ce poste recouvre l'ensemble des créances détenues sur les institutions financières, à l'exception de celles matérialisées par un titre. ALC maintient constamment des créances envers les institutions financières afin d'honorer ses engagements envers les fournisseurs d'équipement, faisant preuve d'une diligence exemplaire, renforçant ainsi son image en tant qu'établissement financier performant.

Au 31 décembre 2023, le solde total de ces comptes s'élevait à **853 275 KDA**, contre **338 331 KDA** à la fin de l'année 2022, enregistrant ainsi une augmentation de 152,20%.

Les disponibilités bancaires relatives aux créances sur les institutions se présentent comme suit :

Tableau 20 : Disponibilités bancaires d'ALC

Unité : En KDA

Rubrique	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
COMPTE ABC 162	1 261 994	641 934	32 331	383 279
COMPTE ABC AGENCE 166 DAR EL BEIDA- INVESTISSEMENT	0	0	0	0
COMPTE ARAB BANK DELY IBRAHIM – INVESTISSEMENT	588	569	554	535
COMPTE ARAB BANK SETIF – INVESTISSEMENT	0	0	0	0
COMPTE CNEP CHERAGA	13 499	14 676	298 707	365 859
COMPTE CITI BANK HYDRA	3 617	85 391	4 222	47 062
COMPTE CPA VAL D'HYDRA	861	2 010	2 148	685
COMPTE BADR CHERAGA	335	70 225	370	950
COMPTE BDL SIDI YAHIA	0	0	0	9 136
COMPTE BDL BMR	0	0	0	7 806
CHEQUE REMIS À L'ENCAISSEMENT	0	0	0	37 963
TOTAL	1 280 894	814 805	338 333	853 275

• Prêt et créances sur la clientèle

Ces créances représentent des montants que la clientèle doit à ALC à la suite des opérations de crédit-bail. Cela inclut les crédits restants dus et les impayés.

Les créances sur la clientèle, en valeur nette, ont augmenté de **2 510 979 KDA entre 2022 et 2023**, soit une hausse de **25,63 %**. Cette augmentation est due principalement :

- A l'augmentation des crédits-baux mobilier de 24,42% par rapport au 31 décembre 2022, passant de **9 734 605 KDA** à **12 112 156 KDA** à fin décembre 2023 ;
- A l'augmentation des créances classées sur la clientèle de **8,50 %** par rapport au 31 décembre 2022, passant de **1 324 470 KDA** à **1 437 109 KDA** à fin décembre 2023.

Ces créances sont détaillées comme le détaille le tableau ci-dessous

Tableau 21 : Créances sur la clientèle d'ALC

Unité : En KDA

TYPE	2020	2021	2022	2023
CRÉDIT À MOYEN TERME	9 875 260	9 419 573	11 659 075	13 549 265
Crédit-bail	5 896 487	7 898 785	9 449 123	11 997 479
Opération de crédit-bail en cours-Local & Importation	80 051	154 183	285 481	114 678
Avances reçues des clients	0	0	0	0
TOTAL CREDIT BAIL MOBILIER	5 976 539	8 052 968	9 734 605	12 112 156
Créances classées				
Créances à problèmes potentiels	2 550 321	118 122	1 587	36 407
Créances très risquées	52 210	36 798	87 931	5 292
Créances compromises	1 296 190	1 211 684	1 234 952	1 395 410
TOTAL CREANCE CLASSEES	3 898 721	1 366 605	1 324 470	1 437 109
Pertes de valeur sur créances classées				
Créances à problèmes potentiels	11 332	23 090	237	6 167
Créances très risquées	25 438	15 955	38 672	2 496
Créances compromises	1 174 920	1 169 015	1 215 292	1 222 918
TOTAL PERTES DE VALEUR	1 211 690	1 208 060	1 254 202	1 231 581
TOTAL CREANCES CLIENTELES (VALEUR NETTE)	8 663 570	8 211 513	9 804 873	12 317 684

• Impôts courants – actif

Ce poste comprend principalement le trop versé TAP (Taxe sur l'activité professionnelle), ainsi que la TVA à récupérer de 19% sur achats et services. Le montant a augmenté de **419 KDA** passant à **1 661 KDA** en 2022 à **2 080 KDA** en 2023 soit une augmentation de 25%. Voir le tableau ci-dessous :

Tableau 22 : Impôts courants actifs d'ALC

Unité : En KDA

Libellé	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Avances sur impôts et taxes	6	2 007	183	15
TVA à récupérer 19% - Achats/Services	20 091	0	135	366
Trop versé TVA	25 009	0	0	0
Trop versé TAP	3 305	1 150	1 343	1 709
Total	48 411	3 157	1 661	2 080

• **Impôts différés – actifs**

Au 31 décembre 2022, les impôts différés – actif étaient de **17 191 KDA**, et ont augmenté de 9% pour atteindre **18 814 KDA** au 31 décembre 2023.

Le tableau ci-après reprend le détail du compte :

Tableau 23 : Impôts différés actifs d'ALC

Unité : En KDA

Libellés	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Provision prime d'intéressement	5 200	6 500	6 500	6 500
Honoraire Divers	-	65	130	13
Frais D'acte et de Contentieux	-	2 673	-	-
Congés à payer	2 523	2 696	3 015	3 213
Intérêts Bancaire	-	-	-	150
Honoraires commissaires aux comptes	624	624	624	520
Provision départ dirigeants	3 363	4 053	4 229	4 229
Honoraire maintenance logiciel	1 812	997	2 049	2 766
Diverses charges d'exploitation	702	882	643	1 402
Total	14 224	18 490	17 191	18 814

• Autres actifs

Au 31 décembre 2023, ce poste présente un solde de **187 733 KDA**, contre **68 694 KDA** au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 173,29 %. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des avances sur opérations de crédit-bail, passant de **1 112 KDA** en 2022 à **133 585 KDA** en 2023. Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et de cautionnements, liés principalement aux cautions versées dans le cadre des contrats de location des différentes installations d'ALC occupées en location. Ci-dessous le détail des autres actifs :

Tableau 24 : Autres actifs d'ALC
Unité : En KDA

Libellé	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Avances administrative LPP au personnel	15 800	9 460	14 458	6 829
Avances sur frais de mission	0	0	45	27
Avances sur prestation de services	35	0	237	2 350
Avances sur investissements	0	0	2 836	0
Avances sur opérations crédit-bail	762	628	1 112	133 585
Dépôt et cautionnement	42 124	42 124	42 885	42 785
Autres débiteurs /Prélèvement à rembourser	572	572	742	84
Remises fournisseurs à recevoir	918	0	0	739
MP factures à récupérer	1 372	0	0	278
Timbres fiscaux	1042	393	444	791
Timbres postaux	65	49	34	24
Carburants et lubrifiant	189	133	155	241
Crédit-bail mobilier en stock chez client ALC	0	607	5 744	0
Créances douteuses/Autres actifs-CRD en stocks	13 403	10 199	10 199	15 942
Pertes de valeur/Divers avances	7 827	7 827	2 260	2 260
Pertes de valeur/Autres actifs-CRD en stocks	-13 403	-10 199	-10 199	-15 942
Pertes de valeur/Divers avances	-7 827	-7 827	-2 260	-2 260
Total Autres actifs	62 869	53 966	68 694	187 733

• Compte de régularisation

Ce poste présente un montant de **25 858 KDA** en 2023, contre **32 399 KDA** en 2022. Il comprend majoritairement les charges constatées d'avance, correspondant aux paiements anticipés sur les contrats de location des locaux de la société, ainsi que les charges de services liées à la maintenance des logiciels et aux abonnements comme le présente le tableau ci-dessous :

Tableau 25 : Détail comptes de régularisation d'ALC

Unité : En KDA

Libellé	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Loyers professionnels payés d'avance	12 718	16 647	16 741	13 528
Maintenance logiciels	4 567	17 573	14 985	11 305
Assurances	0	1 037	0	0
Abonnement	810	319	672	1 026
Total	18 095	35 576	32 399	25 858

• Immobilisations corporelles et incorporelles

Ce sont les immobilisations propres d'ALC par distinction de celles données en crédit-bail. Dans ce poste figure les :

- Agencements et aménagements ;
- Matériel roulant ;
- Mobilier de bureau ;
- Matériel informatique ;
- Frais de démarrage activés et résorbés au cours des exercices ultérieurs.

• Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles affichent une légère baisse de 3,32%, avec une valeur nette comptable de **445 113 KDA** en décembre 2022, contre **430 335 KDA** en 2023, comme le montre le tableau ci-dessous :

Il convient de noter que les terrains représentent 89 % des immobilisations corporelles.

Tableau 26 : Immobilisations corporelles d'ALC

Unité : En KDA

Libellé	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Valeur brute	582 310	573 108	579 537	585 362
Amortissement (-)	130 944	138 978	134 424	155 027
Perte de valeur (-)	606	204	0	0
Valeur Nette Comptable	430 760	433 921	445 113	430 335

Le tableau ci-dessous fait apparaître les investissements constituant le poste durant la période 2020 – 2023 :

Tableau 27 : Détail des immobilisations corporelles d'ALC

Unité : En KDA

Libellé	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
TERRAINS	385 913	385 913	385 913	385 913
AGENCEMENT/AMENAGEMENT	6 654	12 828	14 473	15 826
MATERIEL ROULANT	2 596	1 501	464	0
MOBILIER DE BUREAU	2 332	1 426	401	387
MATERIEL DE BUREAU	209	597	295	489
MATERIEL INFORMATIQUE	31 355	30 313	28 754	18 916
MATERIEL ET OUTILLAGE	1 701	1 343	984	625
MOBILIER ET EQUIPEMENTS SOCIAUX	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	0	0	13 829	8 178
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	430 760	433 921	445 112	430 335

• Immobilisations incorporelles

Tableau 28 : Immobilisations incorporelles d'ALC

Unité : En KDA

Libellé	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Valeur brute	163 327	175 393	134 043	160 989
Amortissement (-)	99 323	114 133	94 174	107 213
Valeur Nette Comptable	64 004	61 260	39 869	53 776

Les immobilisations incorporelles enregistrent une augmentation, passant de **39 869 KDA** en décembre 2022 à **53 776 KDA** en 2023, soit une hausse de **34,88 %**, ce poste est principalement composé de logiciels informatiques et assimilés.

Le tableau ci-dessous fait apparaître les investissements constituant le poste durant la période 2020 – 2023 :

Tableau 29 : Détail immobilisations incorporelles d'ALC

Unité : En KDA

Libellé	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
LOGICIELS INFORMATIQUES	58 773	50 997	39 870	42 506
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 270	317	0	3 920
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	3 962	9 946	0	7 350
IMMOBILISATION INCORPORELLES	64 004	61 260	39 870	53 776

PASSIF
Tableau 30 : Bilan d'ALC (Passif)

Unité : En KDA

PASSIF	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Banque Centrale	-	-	-	-
Dettes envers les institutions financières	2 480 222	1 543 859	2 340 606	4 804 105
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Impôts courants- Passif	45 088	126 711	120 134	163 509
Impôts différés – Passif	2 128	1 107	1 692	6 752
Autres passifs	320 848	342 438	468 823	736 155
Comptes de régularisation	99 668	111 995	113 669	135 000
Provisions pour risques et charges	13 281	15 589	16 267	16 267
Subventions d'équipement-Autres subventions	-	-	-	-
Fonds pour risques bancaires généraux	158 765	158 844	171 199	197 829
Dettes subordonnées	-	-	-	-
Capital	6 500 004	6 500 004	6 500 004	6 500 004
Primes liées au capital	-	-	-	-
Réserves	240 715	268 428	296 248	323 470
Écart d'évaluation	-	-	-	-
Écart de réévaluation	176 909	176 909	176 909	176 909
Report à nouveau	-	131 639	-	310 331
Résultat de l'exercice	554 269	556 394	544 441	521 274
Total du passif	10 591 896	9 933 917	10 749 992	13 891 608

• Dettes envers les institutions financières

Au 31 décembre 2023, ce poste affiche un solde créditeur de **4 804 105 KDA**, soit une augmentation d'environ 105 % par rapport au 31 décembre 2022. Cette évolution des dettes envers les institutions financières s'inscrit dans le cadre de la relance post-Covid de l'activité de la société. Elle résulte principalement de la variation des emprunts à terme, en particulier ceux contractés auprès de la CNEP pour les CMT et d'ABC Bank pour les LC, ces deux banques étant les actionnaires majoritaires d'ALC.

Tableau 31 : Détail dettes envers les institutions financières

Unité : En KDA

Libellé	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
COMPTES ET EMPRUNTS A TERME	2 469 700	1 530 586	2 325 901	4 810 030
DETTES RATTACHEES/EMPRUNT A TERME	18 706	17 531	21 214	20 045
DECOTE/PRIME CMT	-8 183	-4 258	-6 508	-25 970
TOTAL	2 480 222	1 543 859	2 340 606	4 804 105

• Impôts courants- passif

Le solde du compte a enregistré une augmentation de **43 375 KDA**, il passe de **120 134 KDA** au 31 décembre 2022 à **163 509 KDA** au 31 décembre 2023. Ceci est principalement dû à l'augmentation de la TVA à payer.

Tableau 32 : Détail impôts passif

Unité : En KDA

Libellé	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
TAP DUE	2 263	3 006	3 518	4 272
TAXE SUR LA FORMATION ET L'APPRENTISSAGE	1 037	2 184	2 799	1 774
AUTRES IMPOTS DUS	0	0	0	0
IRG SUR TRAITEMENTS ET SALAIRES	2 004	2 054	1 748	2 026
IRG RETENUS A LA SOURCE	0	0	0	0
IRG RETENUS A LA SOURCE- 10% - 15%	126	167	270	0
IBS RETENUS A LA SOURCE-12% ET 24%	-656	0	0	0
TVA COLLECTEE	0	0	0	0
DROITS DE TIMBRE SUR ETAT	0	0	0	0
TVA A PAYER	0	94 963	102 830	144 781
DETTES IBS	40 314	24 339	8 969	10 655
PROVISION TAP	0	0	0	0
TOTAL	45 088	126 711	120 134	163 509

• Impôts différés – passif

En 2023, les impôts différés passifs ont fortement augmenté à **6 752 KDA**, représentant une augmentation de 299 % par rapport à 2022. Cette évolution est attribuable aux engagements reçus, dont l'étalement a été effectué sur la durée des emprunts bancaires contractés auprès de la CNEP et du CPA.

Tableau 33 : Impôts différés passifs

Unité : En KDA

Libellé	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Décote sur emprunt à terme	2 128	1 107	1 692	6 752
TOTAL	2 128	1 107	1 692	6 752

• Autres passifs

Le solde du compte « Autres passifs » a enregistré en 2023 un montant de **736 155 KDA**, marquant une augmentation de 57 % par rapport au 31 décembre 2022. Ce poste est principalement constitué des avances reçues des clients dans le cadre des contrats de crédit-bail.

Par ailleurs, les dettes envers les institutions financières ont évolué, passant de **2 340 606 KDA** au 31 décembre 2022 à **4 804 105 KDA** au 31 décembre 2023, en raison de la croissance de l'activité nécessitant des financements supplémentaires.

L'augmentation des autres passifs, passant de **468 823 KDA** en 2022 à **736 155 KDA** en 2023, s'explique par plusieurs facteurs :

- Des comptes de régularisation créditeurs plus élevés (produits constatés d'avance).
- Une hausse des dettes fournisseurs constituées des prestataires ayant assuré les travaux d'aménagements de nouvelles agences.

Tableau 34 : Détail autres passifs

Unité : En KDA

Libellé	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
DETTES PARA FISCALES	13 784	9 772	8 739	9 563
PAIEMENTS POUR COMPTE CLIENTELE/CREDIT BAIL	0	0	486	6 667
PAIEMENTS POUR COMPTE CLIENTELE/CONTRATS ECHUS	0	0	0	0
REMUNERATIONS DUES AU PERSONNEL	0	93	9	9
CONTRIBUTIONS AUX ŒUVRES SOCIALES	1 072	2 160	1 873	2 011
FOURNISSEURS	10 132	9 831	12 185	26 362
COMPTES DES ASSOCIES	3 276	60 746	2 400	2 935
CONGES A PAYER	7 701	8 230	9 204	9 843
BONNUS ANNUEL	20 000	25 000	25 000	25 000
AUTRES CREDITEUR DIVERS	1 329	1 332	0	0
CLIENTS CREDITEURS	233 025	205 274	408 928	653 785
TOTAL	290 319	342 438	468 823	736 155

• Compte de régularisation

Ce poste enregistre une augmentation de 18,77 % entre 2022 et 2023. Il est principalement constitué de produits constatés d'avance liés à la facturation mensuelle des loyers, ainsi que de charges à payer, principalement constituées des provisions pour charges constatées en 2023.

Au 31 décembre 2023, le compte de régularisation s'établit à 135 000 KDA.

Tableau 35 : Détail comptes de régularisation

Unité : En KDA

Libellé	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	83 195	81 448	86 141	100 906
CHARGES & DETTES A PAYER	16 473	30 547	27 528	34 094

• **Provisions pour risques et charges**

Ce poste présente un solde de **16 267 KDA** en 2023, stable par rapport à l'exercice 2022. Il correspond à la provision constituée pour les indemnités de départ des cadres dirigeants.

Tableau 36 : Détail provisions pour risques

Unité : En KDA

Libellé	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Indemnité de départ	13 281	15 589	16 267	16 267
TOTAL	13 281	15 589	16 267	16 267

• **Fonds pour risques bancaires généraux**

Ce poste enregistre une augmentation de **15,55 %** entre 2022 et 2023. Cette hausse s'explique par l'application de l'article n° 09 du règlement n° 14-03 de la Banque d'Algérie, qui stipulent que les créances courantes doivent faire l'objet d'une provision générale annuelle de 1 %, jusqu'à atteindre un niveau total de 3 % en fonction de la durée des encours.

Tableau 37 : Fonds pour risques bancaires généraux

Unité : En KDA

Libellé	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Fonds pour risques bancaires généraux	158 765	158 844	171 199	197 829
TOTAL	158 765	158 844	171 199	197 829

• **Capital**

Le capital d'ALC est passé de **5 000 155 KDA** en 2019 à **6 500 003 KDA** à partir de 2020, suite à une augmentation de capital de **1 499 848 KDA**. Cette opération a permis d'atteindre le montant minimum légal prévu par l'article 2 du règlement de la Banque d'Algérie N°18/03 du 04/11/2018. Depuis 2020, le capital est resté inchangé et s'élève toujours à **6 500 003 KDA** à la date du 31 décembre 2023.

Tableau 38 : Évolution du capital social d'ALC

Unité : En KDA

Nom de l'actionnaire / Montant investis	31/12/2019	31/12/2020	2021-2023
ABC ALGERIA	2 198 768,77	3 013 252,26	3 013 252,26
CNEP-BANQUE	1 450 036,22	1 987 171,09	1 987 171,09
SOCIETE ARABE D'INVESTISSEMENT	1 063 246,69	1 179 882,37	1 179 882,37
DIGIMEX	123 475,94	137 013,41	137 013,41
SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE	96 034,51	106 565,98	106 565,98
ALGEMATCO	68 581,18	76 103,66	76 103,66
RAHMOUN SMAIL	14,90	14,90	14,90
TOTAL	5 000 158,22	6 500 003,66	6 500 003,66

• **Réserves :**

Au 31 décembre 2023 et conformément à l'article 721 du code de commerce relatif à la réserve légale, ce poste affiche un solde de **323 470 KDA**.

Tableau 39 : Réserves d'ALC

Unité : En KDA

Libellé	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
RESERVES LEGALES	240 715	268 428	296 248	323 470
RESERVES FACULTATIVES	-	-	-	-
TOTAL	240 715	268 428	296 248	323 470

• **Ecart de réévaluation**

Il s'agit de la plus-value dégagée sur la réévaluation du terrain d'assiette et du bâtiment qui abrite ALC et affiche un solde de **176 909 KDA**. Aucun mouvement d'actif n'a été constaté durant toute la période qui s'étale entre 2022 et 2023.

• **Report à nouveau**

Ce poste affiche un report à nouveau positif en 2021 et 2023, soit respectivement **131 638 KDA** et **310 331 KDA**, et un report à nouveau nul en 2020 et 2022, comme indiqué dans le Procès-Verbal de l'AGO.

• **Résultat net de l'exercice**

Le résultat de l'exercice est passé de **544 441 KDA** en 2022 à **521 274 KDA** en 2023, marquant une légère diminution de **4,26 %**.

Hors Bilan :
Tableau 40 : Hors bilan d'ALC

Unité : En KDA

ENGAGEMENTS	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Engagements donnés	1 746 753	2 899 408	4 209 905	5 409 907
Engagement de financement en faveur de la clientèle	1 746 753	2 899 408	4 209 905	5 409 907
Engagement reçus	2 947 407	2 628 109	2 865 384	7 471 021
Engagement de financement des institutions financières	0	0	0	4 600 000
Autres engagements reçus	2 947 407	2 628 109	2 865 384	2 871 021

• Engagements donnés

Ce poste correspond aux engagements de financement en crédit-bail accordés à la clientèle. Au 31 décembre 2023, il présente un solde de **5 409 907 KDA**, marquant une hausse de **1 200 002 KDA** par rapport au 31 décembre 2022.

Tableau 41 : Détail engagements donnés

Unité : En KDA

Libellé	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
ENGAGEMENTS CREDIT BAIL - PHASE ENGAGEMENT				
« 1 ^{er} Loyer encaissé, contrat signé et bon de commande engagé »	845 173	1 090 384	2 387 750	3 167 622
ENGAGEMENTS CREDIT BAIL - TIRAGE NON TRANSFERES				
« 1 ^{er} Loyer encaissé, contrat en cours de signature »	368 011	668 617	492 973	348 236
ENGAGEMENTS CREDIT BAIL – APPROBATIONS				
« Notification d'accord envoyée au client »	535 569	1 140 407	1 329 182	1 894 049
TOTAL	1 746 753	2 899 408	4 209 905	5 409 907

• Engagements reçus

En 2023, ALC a conclu des engagements de financement supplémentaires avec plusieurs institutions financières, pour un montant total de **4 600 000 KDA**. Ces engagements proviennent des institutions suivantes :

- **1 000 000 KDA** de la CPA ;
- **1 000 000 KDA** de la BADR ;
- **1 000 000 KDA** de la Al SALAM BANK ;
- **1 600 000 KDA** de la BDL.

Ces nouveaux financements ont entraîné une augmentation du solde des engagements reçus, qui s'élève désormais à **7 471 021 KDA**. Ces engagements reflètent la stratégie de la société visant à diversifier ses sources de financement et à renforcer sa capacité à soutenir ses projets à venir.

Les détails des engagements reçus sont les suivants :

Tableau 42 : Détail engagements de financement reçus

Unité : En KDA

Banque	Ligne CMT			Ligne COMEX
	CPA	BADR	AL SALAM BANK	BDL
Durée de traitement (en jours)	54	148	78	49
Montant de la Demande	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 500 000
Montant selon l'accord	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 500 000
% d'accord	100%	100%	100%	100%
TOTAL				4 500 000

Tableau des comptes de résultats
Tableau 43 : Comptes de résultats d'ALC

Unité : En KDA

Libellé	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	1 186 761,97	1 181 074,30	1 228 251,29	1 296 704,76
Intérêts et charges assimilés	(209 942,98)	(113 011,03)	(76 855,71)	(187 448,27)
Marge sur intérêt	976 818,99	1 068 063,26	1 151 395,58	1 109 256,49
Produits sur opérations en crédit-bail et en location	1 258 948,42	1 230 897,43	1 258 934,71	1 303 842,26
Charges sur opérations en crédit-bail et en location	(210 489,81)	(115 685,91)	(78 703,21)	(189 870,42)
Résultat sur opération en crédit-bail	1 048 458,61	1 115 031,52	1 180 231,5	1 113 971,84
Commissions perçus	-	-	-	-
Commissions versées	(3 903,09)	(4 106,06)	(5 324,25)	(4 022,12)
Marge sur commission	(3 903,09)	(4 106,06)	(5 324,25)	(4 022,12)
Résultat sur opération de marché	-	-	-	-
Produit net bancaire	1 044 555,51	1 110 925,45	1 174 907,24	1 109 949,71
Charges générales d'exploitation	(304 127,47)	(325 580,74)	(343 589,40)	(359 434,87)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	(32 889,74)	(32 129,08)	(35 788,91)	(36 683,12)
Résultat brut d'exploitation	707 538,30	753 215,62	796 528,92	713 831,72
Dotations aux provisions, pertes de valeur et créances irrécouvrables	(63 475,03)	(107 371,09)	(166 461,73)	(130 993,21)
Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties	108 336,41	108 673,69	109 291,03	125 114,17
Résultat d'exploitation	752 399,68	754 518,22	738 358,21	707 952,68
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	(306,19)	(270,72)	-
Eléments extraordinaires (Produits)	-	-	-	-
Eléments extraordinaires (Charges)	-	-	-	-
Résultat avant impôts	752 399,68	754 212,03	738 087,49	707 952,68
Impôts sur les résultats et assimilés	(198 131,01)	(197 818,05)	(193 646,82)	(186 678,60)
Résultat net de l'exercice	554 269	556 394	544 441	521 274,08

La marge sur intérêts : La marge sur intérêts générée par les opérations d'ALC avec ses clients a enregistré une baisse de **3,66 %** entre 2022 et 2023 passant de **1 151 396 KDA** en 2022 à **1 109 256 KDA** en 2023. Cette évolution est principalement due à la fluctuation du taux effectif global.

Le résultat des opérations de crédit-bail : Le résultat des opérations de crédit-bail a connu des fluctuations au cours de la période 2020-2023, tout en restant globalement positif. Cela témoigne de la rentabilité continue de cette activité, avec des produits toujours supérieurs aux charges.

Cette évolution, bien que marquée par des variations, reflète la capacité de l'institution à gérer ses opérations de crédit-bail de manière efficace malgré les défis posés par la crise sanitaire. La rentabilité positive de cette activité, même en période difficile, souligne la

résilience de la société et sa capacité à maintenir des performances favorables malgré les conditions économiques adverses.

En 2023, ce résultat affiche un chiffre de **1 113 971,84 KDA**, marquant une baisse de **5,61%** par rapport à 2022. Malgré une hausse des produits liés au crédit-bail, cette diminution s'explique par l'augmentation des charges sur crédit-bail, qui sont passées de **78 703,21 KDA** en 2022 à **189 870,42 KDA** en 2023.

Le produit net bancaire (PNB) : Le Produit Net Bancaire (PNB) est l'un des principaux indicateurs de la performance d'une institution financière, mesurant les revenus nets générés par une banque ou un établissement financier.

Pour ALC, le PNB a montré des résultats positifs et une tendance croissante durant la période 2020-2022, en raison de l'augmentation des intérêts et produits assimilés issus de l'activité de leasing.

Cependant, en 2023, une légère diminution du PNB a été observée par rapport aux années précédentes, bien que la performance globale reste positive.

Le PNB a légèrement baissé, atteignant **1 109 950 KDA** en 2023, contre **1 174 907 KDA** en 2022. Cette baisse s'explique par l'augmentation des intérêts et charges assimilés, qui sont passés de **76 855,71 KDA** à **187 449,27 KDA** en 2023, en raison de la diminution progressive du taux global excessif en leasing, plafonné par la Banque d'Algérie.

Malgré cette légère baisse, ces résultats témoignent de la capacité d'ALC à générer des revenus, même dans un contexte difficile, et reflètent le succès de la société et de son activité.

Le résultat brut d'exploitation : Le résultat brut d'exploitation, obtenu en soustrayant les charges générales d'exploitation du PNB, a enregistré une baisse en 2023, s'établissant à **713 832 KDA**. Cette diminution s'explique principalement par le recul du PNB.

À l'inverse, la période 2020-2022 a été marquée par une progression de 12,5 % du résultat brut d'exploitation, passant de **707 538,30 KDA** en 2020 à **795 528,92 KDA** en 2022. Cette amélioration repose sur :

- La hausse du PNB, soutenue par l'augmentation de la marge d'intérêt ;
- Une gestion rigoureuse des charges d'exploitation, demeurées stables autour de 29 % du PNB.

En 2023, bien que la structure des charges d'exploitation reste dominée par les frais de personnel (50 % du total) et les charges liées aux services (33 %), la contraction du PNB a exercé une pression à la baisse sur le résultat brut d'exploitation.

Le résultat courant (résultat net d'exploitation) a connu une nette amélioration en termes de maîtrise du coût du risque, reflétant une gestion proactive et rigoureuse.

En 2022, les dotations aux provisions ont atteint un niveau élevé de **166 462 KDA**, contre des reprises de **109 291 KDA**, générant un impact net négatif de **57 169 KDA**. Cette situation traduit une politique prudente de provisionnement, nécessaire pour couvrir des risques accrus liés aux créances irrécouvrables.

En 2023, une inflexion positive a été observée, avec une réduction significative des dotations à **130 993 KDA**, combinée à une hausse des reprises de provisions, qui ont

atteint **125 114 KDA**. L'impact net s'est ainsi considérablement réduit à **5 879 KDA**, soit une diminution de **89,71 %** par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution témoigne d'une optimisation de la gestion des risques et d'une meilleure qualité des actifs, confirmant l'efficacité des mesures correctives mises en œuvre par l'ALC pour limiter l'exposition aux pertes et améliorer la rentabilité opérationnelle.

Le résultat net : Le résultat net dégagé durant l'exercice 2023 a légèrement diminué de **4,25%**, passant de **544 441 KDA** en 2022 à **521 274,08 KDA**. Cette variation est principalement attribuée à la contraction de la marge d'intérêt, qui constitue le principal poste de revenu. En effet, la marge sur intérêts a légèrement baissé, passant de **1 151 395,58 KDA** à **1 109 833,98 KDA** entre 2022 et 2023. Cette baisse du résultat net est également liée à la diminution du produit net bancaire (PNB), qui est passé de **1 174 907,24 KDA** à **1 109 949,71 KDA** sur la même période. Cette diminution est en grande partie due à une augmentation significative des intérêts débiteur et charges assimilées, qui ont fortement augmenté, passant de **76 855,71 KDA** à **187 449,27 KDA** entre 2022 et 2023.

Évolution de la capacité d'autofinancement :

Tableau 44 : Capacité d'autofinancement

Unité : En KDA

Libellé	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Résultat net de l'exercice	554 268,86	556 393,97	544 440,66	521 274,08
Dot. Amort. Prov. Immob. Corp. Et Incorp.	32 889,74	32 129,08	35 788,91	36 683,12
Dot. Aux FRBG	158 765,17	158 843,66	171 199,29	197 829,26
Dot. Prov et pertes sur créances irrécupérables	63 475,03	107 371,09	166 461,73	130 993,21
Reprises de provisions	108 336,41	108 673,69	109 291,03	125 114,17
Capacité d'autofinancement	701 062,20	746 064,12	808 599,58	761 665,50

La marge brute d'autofinancement d'ALC présente une tendance haussière entre 2020 et 2022, passant de **701 062,20 KDA** en 2020 à **808 599,58 KDA** en 2022, soit une augmentation de **15,36 %**. Toutefois, en 2023, une diminution de **5,80 %** a été enregistrée, la capacité d'autofinancement s'établissant à **761 665,50 KDA**.

Cette baisse s'explique principalement par l'augmentation significative de la dotation au Fonds de Réserve pour Risques Bancaires Généraux (FRBG), qui est passée de **171 199,29 KDA** en 2022 à **197 829,26 KDA** en 2023, soit une progression de **15,55 %**. Par ailleurs, la réduction de certaines reprises de provisions a également contribué à cet impact négatif sur la capacité d'autofinancement.

Malgré cette contraction en 2023, la marge brute d'autofinancement affiche une évolution globalement positive sur la période 2020-2023. Cette performance reflète à la fois le maintien d'un niveau satisfaisant du résultat net d'ALC et la politique de provisionnement prudente menée par ALC.

Indicateurs de gestion et ratios :
Tableau 45 : Principaux indicateurs de gestion d'ALC

Unité : En KDA

Libellé	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Charges d'exploitation générale	304 127,47	325 580,74	343 589,40	359 434,87
Dot. Amort, Prov. Immob. Corp. Et Incorp.	32 889,74	32 129,08	35 788,91	36 683,12
Produit net bancaire (PNB)	1 044 555,52	1 110 925,45	1 174 907,24	1 109 949,71
Coefficient d'exploitation	32,21%	32,20%	32,28%	35,7%
Fonds propres réglementaires	7 123 515	6 995 007	7 350 861	7 100 947
Risques encourus	12 507 441	10 883 660	12 369 649	15 158 673
Ratio de solvabilité	56,95%	64,27%	59,43%	46,84%
Fonds propres réglementaires	7 123 515	6 995 007	7 350 861	7 100 947
Immobilisations nettes en crédit-bail	430 760	433 921	445 112	431 123
Ratio de structure financière	17,44%	17,64%	16,98%	18,25%
Total des actif disponibles, réalisables à court terme et des engagements de financement reçus	2 176 920,33	1 868 445,75	1 216 743,50	4 189 445,16
Total des exigibilités à vue et à court terme et des engagements donnés	417 449,22	350 456,85	802 173,25	602 753,43
Ratio de liquidité	5,21	4,76	1,52	6,97
Résultat net	554 268	556 393	544 441	521 274
Total actif	10 591 896	9 933 916	10 749 992	13 891 606
Rendement des actifs (ROA)	5,23%	5,60%	5,06%	3,75%
Résultat net	554 268	556 393	544 441	521 274
Fonds propres	6 904 020	6 796 251	7 133 805	6 849 538
Rendement des fonds propres (ROE)	8,03%	8,19%	7,63%	7,61%
Résultat net	554 268	556 393	544 441	521 274
Produit net bancaire (PNB)	1 044 555	1 110 925	1 174 907	1 109 949,71
Ratio de rentabilité	53,06%	50,08%	46,34%	46,96%

• **Le coefficient d'exploitation** est maintenu dans le même intervalle durant toute la période de 2020 à 2022 grâce à la maîtrise des charges générales d'exploitation par ALC et l'amélioration du produit net bancaire. Cependant, en 2023, le coefficient a augmenté d'environ 4 % en raison de la hausse des charges générales d'exploitation et la légère diminution du PNB.

• **Le ratio de solvabilité** : une baisse a été enregistrée entre 2022 et 2023 suite à une augmentation des risques passant de 59,43 % en 2022 à 46,84 % en 2023.

ALC a maintenu un ratio de solvabilité largement supérieur au minimum requis de 9,5% durant toute la période, ce qui signifie que ALC respecte la réglementation en vigueur, conformément à l'article 2 de l'instruction de la Banque d'Algérie du règlement n°2014-01

du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers.

Le ratio de structure financière est passé de **16,98 % à 18,25%** entre 2022 et 2023. Cette évolution témoigne de la gestion efficace par la société de ses immobilisations nettes en crédit-bail par rapport à ses fonds propres réglementaires.

• **Le ratio de liquidité** a connu une augmentation significative de **5,45 points**, passant de **1,52** en 2022 à **6,97** en 2023. Cette amélioration résulte principalement d'une hausse des actifs courants et d'une réduction des passifs courants. Il est important de souligner que cette augmentation notable des liquidités a permis à ALC de maintenir un ratio supérieur à 1 (soit 100 %) tout au long de la période. Par conséquent, ALC reste en conformité avec l'article 3 de l'instruction de la Banque d'Algérie n°2011-04 du 24 mai 2011, relative à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité.

• **Le Return On Asset (ROA)** a enregistré une baisse de **1,31 %** en 2023. Cette diminution s'explique par l'augmentation du total des actifs, qui a atteint **14 milliards DZD**, principalement due à la hausse des encours de leasing à la clientèle, qui se sont élevés à **12 milliards DZD**, reflétant ainsi une évolution positive de l'activité de leasing chez ALC. Malgré cette fluctuation, le ROA demeure positif, ce qui témoigne de la performance solide de la société.

• **Le Return On Equity (ROE)** s'est maintenu dans un intervalle d'environ **7,6%** durant 2022-2023, montrant une stabilité de la rentabilité par rapport aux fonds propres.

• **Le ratio de profitabilité** a enregistré une légère amélioration en 2023 par rapport à 2022 passant de **46,34 %** en 2022 à **46,96 %** en 2023. Ce ratio reste élevé, reflétant ainsi une solide performance financière de la société.

Tableau d'affectation des résultats :

Tableau 46 : Affectation des résultats ALC

Unité : En KDA

Libellé	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Résultat Net	554 269	556 394	544 441	521 274
Réserves légales	240 715	268 428	296 248	323 470
Réserves facultatives	-	-	-	-
Dividendes	390 967	653 611	204 818	797 486
Report à nouveau	-	131 639	-	310 331
Tantième	3 949	6 602	2 069	8 055

- **Les dividendes** versés aux actionnaires ont augmenté, passant de **204 818 KDA** en 2022 à **797 486 KDA** en 2023. Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2024, un procès-verbal a entériné la distribution du résultat.
- **Le report à nouveau**, représentant les bénéfices non distribués des années antérieures, ce poste a évolué de **131 639 KDA** en 2021 à **310 331 KDA** en 2023. Cela signifie que ALC a accumulé une réserve de bénéfices au fil des ans.
- **Le montant des tantièmes** a augmenté, passant de **2 069 KDA** en 2022 à **8 055 KDA** en 2023.

Tableau 47 : Filiales et Participations

Renseignements financiers Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	% Capital détenu	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis	Cautions et aval donnés	Chiffre d'affaires HT de l'exercice écoulé	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés
1- Filiales +50% du capital détenu par la société	NEANT								
2- Participation inférieure ou égale à 50% du capital détenu par la Société	NEANT								

CHAPITRE V- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE

1.1 Les organes d'Administration et de Direction d'ALC :

1.1.1 L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de représentants légaux d'actionnaires juridiquement capables et de personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires. Elle est présidée par le Président du Conseil d'Administration « PCA ». Dans toutes les Assemblées Générales, Ordinaires et/ou Extraordinaires, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

1.1.2 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de douze au plus, nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, son Président, qui sont, sous peine de nullité de nomination, des personnes physiques.

Chaque administrateur doit être titulaire d'un nombre minimum d'actions dans le capital de la société. Ces actions sont inaliénables, affectées en totalité à la garantie de tous actes de la gestion.

La durée du mandat est fixée à trois (03) années. Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au moins quatre (04) fois par an et sur convocation de son Président, ou à l'initiative d'un tiers au moins de ses membres.

1.1.3 La Direction Générale

Deux (2) personnes physiques choisies en dehors du Conseil d'Administration assument les responsabilités de la Direction Générale et portent les titres de Directeur Général et Directeur Général Adjoint.

Le Conseil d'Administration peut également donner, sur proposition du Directeur Général, mandat à une personne physique choisie parmi ou en dehors des membres du Conseil d'Administration chargée de l'assister.

1.2 Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'ALC, tenue le 23/05/2022, a décidé d'allouer une enveloppe globale de 15 000 000,00 DA pour les frais de réunions du conseil d'administration et les jetons de présence y afférents.

1.3 Noms et prénoms des membres du Conseil d'Administration et des principaux cadres dirigeants

1.3.1 Membres du Conseil d'Administration

Tableau 48 : Membres du Conseil d'Administration

Nom	Prénom	Fonction	Institution d'appartenance
SACRE	Jawad	PCA	Arab Banking Corporation Algeria
BOUZIANI	Sid Ahmed	Administrateur	CNEP-Banque
CHABANE	Mustapha	Administrateur	CNEP-Banque
REZAK	Samir	Administrateur	Arab Banking Corporation Algeria
ARFAOUI	Zied	Administrateur	The Arab Investment Company « TAIC »
MAZED	Arezki	Administrateur	Arab Banking Corporation Algeria
MEDJIBA	Samir	Administrateur	The Arab Investment Company « TAIC »

1.3.2 Cadres Dirigeants

Tableau 49 : Cadres Dirigeants

Nom	Prénom	Fonction	Date de prise de fonction
DJEBARNI	Abdelhakim	Directeur Général	Aout 2018
ADRAR	Farid Abdelmalek	Directeur Général Adjoint	Mai-24

1.4 Politique de communication

Dans le cadre de son emprunt obligataire, ALC met à la disposition des investisseurs un chargé de communication dédié. Ses coordonnées sont disponibles ci-dessous :

- Responsable : Mme Amina DEROUES, Chargée du marketing
- Tél. : 023 31 89 89 Poste 102.
- E-Mail: Amina.deroues@arableasing.dz

ALC envisage aussi d'utiliser, entre autres, les supports de communication et d'information suivants :

- Placards publicitaires
- Revues spécialisées
- Réseaux sociaux
- Site Web: <https://arableasing.dz/>
- Le site de la COSOB : www.cosob.dz
- Spot radios.

1.5 Contrôle externe de la société :

Le contrôle externe est exercé par des commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale pour une période de 3 ans renouvelable une fois.

1.5.1 Actuellement, deux (02) commissaires aux comptes auditent la société

M. SAIDI SMAHANE

- **Adresse** : Cité 200 Logts, BT04, Local 962, class 005 Rouïba, Alger.
- **Qualité** : Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes
- **Durée du mandat** : 3 ans pour les exercices 2023/2025.

M. OUZZANI SAMIR

- **Adresse** : Cité des 440 Logts LSP-Bt 10, n°01 - Ain el Malha, Gué de Constantine, Alger.
- **Qualité** : Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes
- **Durée du mandat** : 3 ans pour les exercices 2023/2025.

CHAPITRE VI – ÉVOLUTION RECENTE ET BUT DE L'EMISION

« Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur. »

1.1 Évolutions récentes

Au terme du premier trimestre de l'année 2024, ALC évolue au même rythme que l'exercice 2023, en l'occurrence une croissance continue du business et des réalisations, avec un PNB de **600 637 KDA** en juin 2024, soit une croissance de **6,17 %** par rapport au premier semestre de 2023 et une diversification des secteurs et des produits financés.

Le compte de résultat au 30 Juin 2024 comparé à la même période de l'exercice 2023 se présente comme suit :

Tableau 50 : Compte de résultat d'ALC au 30 juin 2024

Unité : En KDA (Situation provisoire)

Rubriques/Années	30/06/2024	30/06/2023	ΔCR	Variation %
(+) INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	759 842	645 131	114 511	17,75%
(-) INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	-160 402	-80 861	-79 541	98,37%
(-) COMMISSIONS (CHARGES)	0	0	0	n.a.
(+) COMMISSIONS (PRODUITS)	-2 854	-2 122	-732	34,50%
(+/-) GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	0	0	0	n.a.
(+/-) GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	0	0	0	n.a.
(+) PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS	4 876	4 982	-106	-2,13%
(-) CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	-625	-1 388	763	-54,97%
PRODUIT NET BANCAIRE	600 637	565 742	34 895	6,17%
(-) CHARGE GÉNÉRALE D'EXPLOITATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PERTES DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-180 195	-184 674	4 479	-2,43%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	405 398	363 702	41 696	11,46%
(-) DOTATIONS AUX PROVISIONS, AUX PERTES DE VALEUR ET CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	-73 599	-88 738	15 139	-17,06%
(+) REPRISES DE PROVISIONS, DE PERTES DE VALEUR ET RÉCUPÉRATION SUR CRÉANCES AMORTIES	41 336	29 505	11 831	40,10%
RESULTAT D'EXPLOITATION	373 136	304 469	68 667	22,55%
(+/-) GAINS OU PERTE NET SUR AUTRES ACTIFS	0	0	0	n.a.
(+) ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES (PRODUITS)	0	0	0	n.a.
(-) ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES (CHARGES)	0	0	0	n.a.
RESULTAT AVANT IMPÔTS	373 136	304 469	68 667	22,55%
(-) IMPÔTS SUR LES RESULTATS ET ASSIMILÉS (*)	-96 242	-78 444	-17 797	22,69%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	276 894	226 024	50 870	22,51%

Le Bilan (Actif & Passif) au 30 Juin 2024 comparé à la même période de l'exercice 2023 se présente comme suit :

Tableau 51 : Bilan (Actif) d'ALC au 30 Juin 2024

Unité : En KDA (Situation provisoire)

ACTIF	30/06/2024	30/06/2023	Δ Actif	Variation %	% Total Actif
CAISSE, BANQUE CENTRALE, TRÉSOR PUBLIC, CENTRE DES CHÈQUES POSTAUX	1 989	2 041	-52	-2,55%	0,01 %
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	0	0	0	n. a	0,00%
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	0	0	0	n. a	0,00%
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	189 576	622 134	-432 558	-69,53%	1,23%
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	14 106 418	10 257 316	3 849 102	37,53%	91,21%
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	0	0	0	n. a	0,00%
IMPÔTS COURANTS - ACTIF	502 286	127 012	375 274	295,46%	3,25%
IMPÔTS DIFFÉRÉS - ACTIF	17 398	18 733	-1 336	-7,13%	0,11%
AUTRES ACTIFS	136 351	118 404	17 947	15,16%	0,88%
COMPTE DE RÉGULARISATION	42 981	27 490	15 491	56,35%	0,28%
PARTICIPATION DANS LES FILIALES, LES CO-ENTREPRISES OU LES ENTITES ASSOCIÉES	0	0	0	n. a	0,00%
IMMEUBLES DE PLACEMENT	0	0	0	n. a	0,00%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	422 055	430 529	-8 474	-1,97%	2,73%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 316	49 653	-2 337	-4,71%	0,31%
ÉCART D'ACQUISITION	0	0	0	n. a	0,00%
Total de l'actif	15 466 371	11 653 312	3 813 058	32,72%	100,00 %

Tableau 52 : Bilan (Passif) d'ALC au 30 juin 2024
Unité : En KDA (Situation provisoire)

PASSIF	30/06/2024	30/06/2023	Δ Passif	Variation %	% Total Passif
BANQUE CENTRALE	0	0	0	n.a	0,00%
DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	5 299 446	2 761 479	2 537 967	91,91%	34,26%
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	0	0	0	n.a	0,00%
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	0	0	0	n.a	0,00%
IMPÔTS COURANTS - PASSIF	567 066	126 833	440 233	347,10%	3,67%
IMPÔTS DIFFÉRÉS - PASSIF	4 563	2 517	2 046	81,29%	0,03%
AUTRES PASSIFS	1 923 917	923 664	1 000 253	108,29%	12,44%
COMPTES DE RÉGULARISATION	141 416	114 748	26 668	23,24%	0,91%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16 461	16 267	194	1,19%	0,11%
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT - AUTRES SUBVENTIONS	0	0	0	n.a	0,00%
D'INVESTISSEMENTS					
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	210 161	171 066	39 095	22,85%	1,36%
DETTES SUBORDONNÉES	0	0	0	n.a	0,00%
CAPITAL	6 500 004	6 500 004	0	0,00%	42,03%
PRIMES LIÉES AU CAPITAL	0	0	0	n.a	0,00%
RÉSERVES	349 534	323 470	26 064	8,06%	2,26%
ECART D'ÉVALUATION	0	0	0	n.a	0,00%
ECART DE RÉÉVALUATION	176 909	176 909	0	0,00%	1,14%
REPORT À NOUVEAU (+/-)	0	310 331	-310 331	-100,00%	0,00%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	276 894	226 024	50 870	22,51%	1,79%
Total du passif	15 466 371	11 653 312	3 813 058	32,72%	100,00%

1.2 But de l'émission

Le but de la présente opération d'émission obligataire est de mobiliser des ressources financières à coût fixe de manière à permettre à ALC d'augmenter, conformément à son plan d'affaires, ses financements sous forme de leasing en faveur des entreprises algériennes éligibles. Les sociétés de leasing se doivent de diversifier les sources de financements en recourant à des financements à des maturités étudiées de telle sorte à limiter les gaps en liquidité. Aussi, elles veillent à diversifier leurs sources de financement afin d'atténuer les risques de taux d'intérêts qui pourrait survenir à la suite d'une évolution défavorable des taux d'intérêt sur le marché.

1.3 ALC et le marché du leasing en Algérie

La situation du marché du leasing en Algérie est actuellement sur une phase de reprise graduelle, après avoir enregistré une période de stagnation due essentiellement à la période COVID ayant impacté le climat des affaires en Algérie.

En effet, après une période de recul des investissements de la PME Algérienne en raison de la conjoncture économique globale, la situation semble désormais suivre

une courbe ascendante en matière d'appétence pour l'investissement. Il est à noter que le marché algérien du leasing reste prometteur, notamment grâce à la stratégie industrielle du pays visant à faciliter la création et le développement de PME-PMI dans différents secteurs d'activité, ainsi qu'à la volonté politique d'encourager la production locale et la création de richesse, à cela s'ajoute la volonté continue d'endiguer la crise du logement, ouvrant ainsi la voie au leasing pour accompagner le secteur du Bâtiment, de l'Industrie et du Commerce.

En 2023 le marché du leasing a clôturé l'exercice avec un total de 60 milliards de DA de financements, avec une part de marché de 7% pour ALC. Les réalisations auraient pu être nettement supérieures, si ce n'était à la conjoncture économique marquée par de nombreux contingentements et restrictions d'importation.

La demande de leasing en Algérie a été, ces dernières années, stimulée par deux phénomènes fondamentaux qui subsistent encore et qui militent en faveur d'un développement de plus en plus accru de ce marché pour les prochaines années :

- Le développement du secteur de la PME-PMI et la volonté des autorités algériennes de mettre en place une économie productive soutenue par un tissu de PME-PMI.
- La volonté des autorités Algériennes de moderniser et diversifier les sources de financement des PME-PMI se manifeste par le recours au leasing comme moyen de financement privilégié. Cela vise à alléger les difficultés d'accès des PME-PMI au marché bancaire, et la persistance des conditions contraignantes d'accès au financement par le marché des capitaux.

La tendance de création de PME-PMI observée ces dernières années est un signe prometteur pour la réalisation des objectifs gouvernementaux, visant à la création de plus de 200 000 PME-PMI.

En effet, ce montant correspond à un taux de pénétration ne dépassant pas les 1% par rapport à la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) globale, alors que les standards de l'industrie suggèrent qu'il pourrait atteindre 10 à 15 %, comme observé dans des pays à économies similaires.

D'une part, il est communément admis que les besoins de financement des PME algériennes sont très élevés et insuffisamment couverts. D'autre part, l'augmentation récente du nombre de sociétés proposant le leasing laisse penser qu'au cours des cinq prochaines années, le secteur du leasing algérien pourrait se rapprocher de 3 à 4% de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF).

Tableau 53 : Part de marché ALC

Unité : En KDA

Montants	2024	2025	2026	2027	2028
Marché Leasing Encours	218 482 705	240 330 976	269 170 693	309 546 297	371 455 556
Évolution du marché	15,00%	10,00%	12,00%	15,00%	20,00%
ALC Encours brut	16 907 720	22 663 838	26 823 073	31 038 872	37 845 596
Évolution ALC	27,54%	34,04%	18,35%	15,72%	21,94%
Parts de marché ALC	7,74%	9,43%	9,97%	10,03%	10,19%

1.4 Les orientations

Le plan d'affaires de la société pour 2028 se concentre sur plusieurs axes stratégiques clés :

- **Ressources Humaines** : Redéfinition des politiques RH, réajustement salarial, promotion de la culture d'entreprise et gestion des talents ;
- **Financement et Partenariats** : Diversification des sources de financement, renforcement des collaborations avec les banques, et création de synergies ;
- **Marketing et Communication** : Développement d'une stratégie marketing numérique, promotion de la communication interne et amélioration de la présence en points de vente ;
- **Opérations et Technologie** : Optimisation des processus, mise en place d'un outil de scoring crédit et simulateur, modernisation de la gestion des données et promotion d'une culture technologique et collaborative ;
- **Fournisseurs** : Augmentation des conventions avec les fournisseurs.

1.5 Programme d'investissement

« Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur. »

Les prévisions d'investissement d'ALC intègrent plusieurs axes stratégiques pour soutenir son développement. Elles comprennent tout d'abord les investissements de remplacement annuels, estimés à 2 % du montant total des investissements, destinés à garantir la pérennité des actifs existants.

L'investissement majeur prévu à partir de 2025 concerne la construction du futur siège d'ALC, un projet ambitieux réparti sur plusieurs années : 280 millions de DZD par an pour 2025 et 2026, puis 140 millions en 2027 pour un montant global de 700 millions de DZD se présentant comme suit :

Tableau 54 : L'investissement du nouveau siège social d'ALC

Unité : En KDA

Rubriques	2025	2026	2027	2028
Coût construction & Aménagement	280 000	280 000	140 000	-

Par ailleurs, des projets structurants figurent dans le plan d'action d'ALC, s'inscrivant dans le cadre du développement technologique et de la transformation numérique encouragée par les initiatives étatiques visant à promouvoir la digitalisation à l'échelle nationale. À ce titre, l'actionnaire IFC a accompagné ALC dans la réalisation d'un diagnostic sur la digitalisation de ses processus.

1.6 Exploitation prévisionnelle

Les hypothèses retenues pour les besoins du plan d'affaires de la société à l'horizon 2028, sont la synthèse de l'expertise capitalisée par ALC au cours de son existence. Les principaux points sous-jacents à l'élaboration du présent plan d'affaires sont les suivants :

- L'importance de la demande des PME dont l'accès au crédit bancaire est difficile ;
- La concurrence qui s'installe sur le marché ;
- Une autre hypothèse très prudente a consisté à provisionner plus de 2% des encours chaque année en vue de couvrir le coût du risque.

Le tableau ci-après résume les principales hypothèses retenues pour l'élaboration des projections financières de la société à l'horizon 2028 :

Tableau 55 : données prévisionnelles d'exploitation

Unité : En KDA

Hypothèses d'élaboration des projections financières (KDA/%)	2024	2025	2026	2027	2028
Mises en force	10 128 000	14 003 371	17 228 318	20 313 794	22 220 188
% évolution	n.a.	38%	23%	18%	9%
Évolution des charges générales d'exploitation	-396 329	-547 650	-643 501	-857 763	-969 841
IBS	26%	26%	26%	26%	26%
Dotation au FRBG/ encours nets	2%	2%	2%	2%	2%
Dotations aux provisions sur créances irrécupérables	-85 363	-138 470	-170 817	-208 968	-227 530

Les besoins en trésorerie seront couverts par les emprunts obligataires qui deviendront fréquents pour une meilleure optimisation de la gestion des capitaux et améliorer la rentabilité d'ALC. Les CMT seront utilisés comme dispositif de soutien d'appoint pour couvrir les besoins conjoncturels.

Les emprunts obligataires prévisionnels se présente comme suit :

Tableau 56 : Emprunt obligataires prévisionnels

Unité : En KDA

Année	Montant
Emprunt obligataire 2025	3 000 000
Emprunt obligataire 2026	2 000 000
Emprunt obligataire 2027	5 000 000
Emprunt obligataire 2028	6 000 000
Emprunt obligataire 2028	8 000 000

Les emprunts à court et moyens en CMT prévisionnels se présentent comme suit :

Tableau 57 : CMT prévisionnels

Unité : En KDA

Année	Montant
CMT 2025	3 000 000
CMT 2026	2 000 000
CMT 2027	3 000 000
CMT 2028	5 000 000

Évolution prévisionnelle des indicateurs de gestion et ratios :

Tableau 58 : Évolution prévisionnelle des indicateurs de gestion et ratios

Désignation	2024	2025	2026	2027	2028
Rentabilité des fonds propres (ROE) (en %)	9,02%	10,09%	11,71%	13,68%	17,78%
Produit Net Bancaire (KDA)	1 404 049	1 706 020	2 091 015	2 554 532	3 139 818
Évolution du coefficient d'exploitation (en %)	32%	32%	31%	34%	31%
Ratio de solvabilité (%)	42,29%	33,87%	31,21%	28,97%	25,71%
Évolution du portefeuille engagements net (en DA)	15 695 408 018	21 444 583 935	25 494 921 856	29 571 221 582	36 223 306 253
CA HT (en DA)	1 636 446 785	2 303 088 395	2 757 713 386	3 544 400 254	4 348 959 038
Résultat Net Comptable (en DA)	692 153 319	766 069 914	947 126 813	1 192 452 317	1 549 526 332
IBS de l'exercice (en s DA)	-243 189 004	-269 159 699	-332 774 286	-418 969 733	-544 428 171
Masse salariale (en DA)	191 946 037	279 857 708	348 312 897	395 514 874	431 109 779
Nombre d'effectif (agents)	84	108	144	163	179
Fonds propres comptables (en DA)	8 838 049 443	8 355 984 144	9 226 266 317	10 050 379 392	11 166 532 587
Fonds propres réglementaires (en DA)	7 137 381 687	7 104 817 857	7 430 179 921	7 559 062 256	7 751 726 565
Total Bilan (en DA)	16 974 371 278	22 145 011 750	26 241 282 867	30 266 191 171	37 065 628 818
Nombre de dossier financés	420	540	650	700	750
Dépenses de fonctionnement en DA	-452 326 718	-547 650 053	-643 501 266	-857 763 726	-969 841 348
Dépenses d'investissement en DA	49 494 150	334 991 421	341 550 280	202 181 783	48 446 808
Rendement des Actifs (ROA) % (Bénéfice net (après impôt) / Actif total)	4,05%	3,46%	3,61%	3,94%	4,18%

Plan d'affaires 2024 – 2028
Tableau 59 : Plan d'affaires prévisionnel
Unité : En KDA

Rubriques/Années	2024	2025	2026	2027	2028
Intérêts et produits assimilés	1 628 612	2 303 088	2 757 713	3 544 400	4 348 959
Produits sur crédits bail	1 628 612	2 303 088	2 757 713	3 544 400	4 348 959
Intérêts et charges assimilés	-280 183	-579 569	-657 046	-977 463	-1 193 919
Commissions (Produits)	0	0	0	0	0
Commissions (Charges)	-8 781	-17 500	-9 652	-12 405	-15 221
Produits des autres activités	0	0	0	0	0
Charges des autres activités	0	0	0	0	0
Produit Net Bancaire	1 339 648	1 706 020	2 091 015	2 554 532	3 139 818
Charges générales d'exploitation	-396 329	-547 650	-643 501	-857 764	-969 841
Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	-29 695	-47 918	-50 314	-55 346	-60 880
Résultat brut d'exploitation	913 624	1 110 451	1 397 200	1 641 423	2 109 097
Dotations aux provisions, pertes de valeur et créances irrécouvrables	-85 364	-138 471	-170 817	-208 969	-227 531
Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties	48 517	63 249	61 920	69 470	72 892
Résultat d'exploitation	876 777	1 035 230	1 288 303	1 501 924	1 954 458
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0
Eléments extraordinaires (Produits)	0	0	0	120 000	150 000
Eléments extraordinaires (Charges)	0	0	-8 402	-10 502	-10 503
Résultat avant impôts	876 777	1 035 230	1 279 901	1 611 422	2 093 955
Impôts sur les résultats et assimilés	-227 962	-269 160	-332 774	-418 970	-544 428
Résultat net de l'exercice	648 815	766 070	947 127	1 192 452	1 549 526

Évolution prévisionnelle du Bilan 2024 – 2028
Tableau 60 : Bilan (Actif) prévisionnel
Unité : En KDA

Actif	2024	2025	2026	2027	2028
Caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Centre des Chèques Postaux	2 183	2 183	2 270	2 361	2 479
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les institutions financières	500 000	108 210	202 242	140 221	285 241
Prêts et créances sur la clientèle	15 783 787	21 444 594	25 494 922	29 571 222	36 223 306
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0
Impôts courants – Actif	0	0	0	0	0
Impôts différés – Actif	18 733	15 000	17 833	20 684	25 337
Autres actifs	97 554	19 442	23 114	26 810	32 841
Comptes de régularisation	27 580	14 495	17 232	19 988	24 484
Participations dans les filiales, les co-entreprises ou les entités associées	0	0	0	0	0
Immeubles de placement	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	414 810	456 910	438 348	453 299	452 611
Immobilisations incorporelles	41 338	84 188	45 320	31 606	19 330
Ecart d'acquisition	0	0	0	0	0
Total Actif	16 885 987	22 145 012	26 241 283	30 266 191	37 065 629

Tableau 61 : Bilan (Passif) prévisionnel
Unité : En KDA

Passif	2024	2025	2026	2027	2028
Banque Centrale	0	0	0	0	0
Dettes envers les institutions financières	7 985 466	12 857 594	15 898 611	19 099 426	24 782 711
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0
Impôts courants- Passif	90 435	0	163 509	163 509	163 509
Impôts différés – Passif	2 517	0	6 752	6 752	6 752
Autres passifs	794 857	794 857	794 857	794 857	794 857
Comptes de régularisation	118 149	124 256	135 000	135 000	135 000
Provisions pour risques et charges	16 461	12 320	16 267	16 267	16 267
Subventions d'équipement-Autres subventions	0	0	0	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux	202 840	222 840	509 898	591 424	724 466
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0
Capital	6 500 004	6 500 004	6 500 004	6 500 004	6 500 004
Primes liées au capital	0	0	0	0	0
Réserves	349 534	381 974	420 278	467 634	527 257
Ecart d'évaluation	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	176 909	176 909	176 909	176 909	176 909
Report à nouveau	0	308 187	672 070	1 121 956	1 688 370
Résultat de l'exercice	648 815	766 070	947 127	1 192 452	1 549 526
Total Passif	16 885 987	22 145 012	26 241 283	30 266 191	37 065 629

**CHAPITRE VII – ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA
RESPONSABILITE DE LA PRESENTE NOTICE D'INFORMATION**

VII.1 Signature du Directeur Général de ARAB LEASING CORPORATION

« A notre connaissance, les données de la présente notice d'information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux souscripteurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

**Directeur Général
Abdelhakim DJEBARNI**



Abdelhakim DJEBARNI



Directeur Général

VII.2 Signature des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables fournies dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées au titre des exercices 2021,2022,2023 ainsi que celles relatives au premier semestre de l'exercice 2024, données financières approuvées par le conseil et certifiées par les commissaires aux comptes. »

Mme SAIDI Smahane

M.OUZZANI Samir



VISA DE LA COSOB

Visa Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB)
Par application des articles 41 et 42 du décret législatif n°93-10 du 23 mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières, la Commission d'Organisation et Surveillance des Opérations de Bourse a apposé sur la présente notice le visa n° 25/01... en date du ... 22/01/2025



REFERENCES

- Rapport de gestion « 2020 – 2022 »
- Rapports CAC (- 2022)
- Plan d'affaires ALC (2024-2028)
- Documentations interne d'ALC
- Site officiel d'ALC : <https://arableasing.dz/>
- Site officiel de la Banque d'Algérie : <https://www.bank-of-algeria.dz/>
- Site officiel de la COSOB : <https://www.cosob.dz>